

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédits d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la création d'un itinéraire continu de mobilité douce, la réfection de la chaussée et la requalification du carrefour du Châtelard sur la Chaussée de Treycovagnes (route cantonale RC 276-C-P), et de CHF 2'350'000.- pour le renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité) et l'éclairage public de la ville sur le même axe

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite deux crédits d'investissement pour un montant total de CHF 3'750'000.- aux fins de réaliser des travaux sur la Chaussée de Treycovagnes (route cantonale RC 276-C-P) portant d'une part sur le renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité) et l'éclairage public de la ville, et d'autre part sur la création d'un itinéraire continu de mobilité douce, la réfection de la chaussée et la requalification du carrefour du Châtelard.

Dans le cadre du projet d'agglomération de première génération (PA1) datant de 2007, plusieurs mesures ont été planifiées pour améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes le long du réseau collecteur d'agglomération d'accès à la ville depuis les villages voisins. L'axe Treycovagnes – Yverdon-les-Bains en fait partie (cf. figure 1 en page 3). Il est également considéré comme un axe structurant par la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035.

A ce titre, un projet de réaménagement sur une longueur d'environ un kilomètre a été élaboré conjointement par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les Communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains (MEI¹ et SEY²).

Les objectifs principaux du projet sont

1. de réaménager la Chaussée de Treycovagnes (route cantonale RC 276-C-P) entre les deux localités dans le but d'améliorer la sécurité et le confort des usagers et usagères ;
2. d'assurer la continuité des itinéraires de mobilité douce ;
3. de mettre en conformité l'arrêt de bus du Châtelard ;
4. de réaménager l'espace public.

¹ Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures

² Service des énergies

Les aménagements suivants sont prévus :

- la création d'un itinéraire continu de mobilité douce le long de la route cantonale entre la sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains et l'entrée du village de Treykovagnes ;
- la requalification du carrefour du Châtelard avec création d'un « pôle » comprenant les arrêts de transports publics connectés à l'itinéraire de mobilité douce ;
- l'adaptation et la réfection de la chaussée, y compris le renouvellement des équipements de récolte des eaux claires, du marquage routier et de la signalisation ;
- l'adaptation et le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour les eaux claires, les eaux usées, l'eau potable et la défense incendie, le gaz, l'électricité et les télécommunications ;
- l'adaptation des ouvrages de franchissement du Canal occidental et du canal de l'Ancien Bey ;
- la mise en place de nouveaux alignements d'arbres et d'un éclairage public pour la chaussée et l'itinéraire de mobilité douce.

La DGMR, maître de l'ouvrage, a pris la direction du projet, après les études préliminaires réalisées dans le cadre du projet d'agglomération de première génération, pour les phases allant de l'avant-projet jusqu'à l'appel d'offres des travaux. Le financement de ces phases a été assuré d'une part par le crédit extra budgétaire octroyé en juin 2018 par le Conseil communal de Treykovagnes et d'autre part par le crédit d'étude octroyé par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains dans le cadre du préavis [PR19.25PR](#) accepté par le Conseil communal le 5 décembre 2019.

Les phases du projet d'exécution et de réalisation des travaux seront également pilotées par la DGMR. Elles seront financées par l'État de Vaud, la Commune de Chamblon (concernée par ses réseaux souterrains), la Commune de Treykovagnes et la Commune d'Yverdon-les-Bains sur la base d'une convention financière (annexe 1).

Le projet bénéficie, en sus, d'un cofinancement de la Confédération via le fonds d'infrastructure, dans le cadre du projet d'agglomération AggloY, paquet de mesures 1.a « Nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce ». La réalisation de cette mesure est d'autant plus importante que les Communes d'Yverdon-les-Bains, de Chamblon et de Treykovagnes, après toutes ces années, ont confirmé leur soutien politique commun et pu convenir d'un accord sur le montage financier.

La présente demande de crédits d'investissement a pour objectif d'assurer le financement de la part communale de la réalisation de l'aménagement de mobilité douce, ainsi que les travaux de réfection et d'adaptation de la RC 276 entre Treykovagnes et Yverdon-les-Bains et de renouvellement des réseaux souterrains.

1 Périmètre d'étude

Le tronçon de la RC 276 concerné par le projet a une longueur d'environ un kilomètre, entre la sortie de la localité d'Yverdon-les-Bains, à l'est, et l'entrée du village de Treycovagnes, à l'ouest, conformément à la figure 1 ci-dessous.

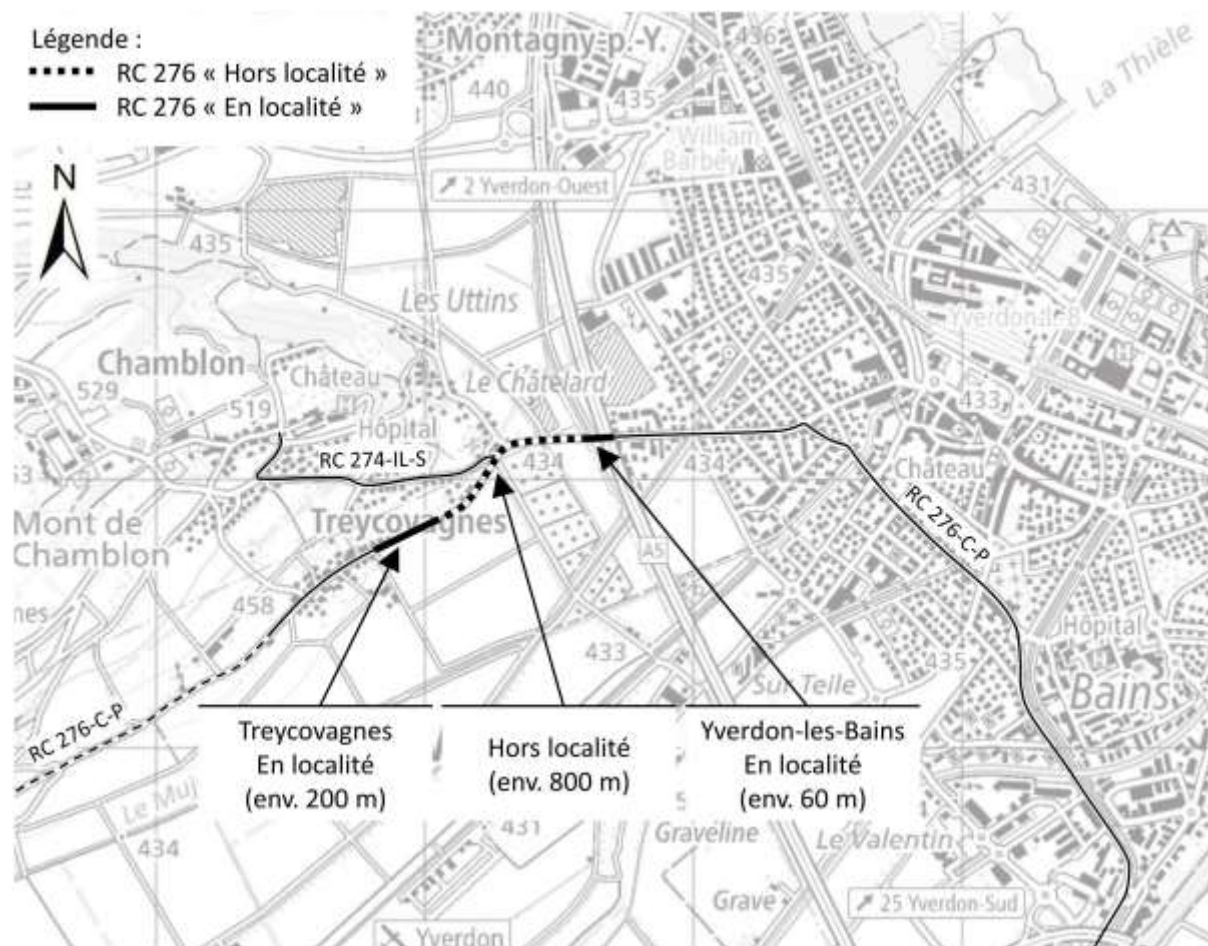


Figure 1 : périmètre du projet

2 Description du projet

2.1 Situation actuelle

2.1.1 Tronçon Yverdon-les-Bains

Les caractéristiques du tronçon situé sur la commune d'Yverdon-les-Bains sont décrites dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : caractéristiques générales du tronçon yverdonnois

	RC 276-C-P tronçon Yverdon-les-Bains
Réseau cantonal	réseau complémentaire route principale
Longueur du tronçon	environ 460 m (environ 400 m hors localité et environ 60 m en localité)
Largeur moyenne de la chaussée	7.0 m (deux voies)
Régime de vitesse	80 km/h hors localité 50 km/h en localité
Trafic journalier moyen (TJM) – statistique 2022	8'000 véhicules/jour
Part de poids-lourds (PL) – statistique 2022	environ 2.4 % (190 PL/jour)
Part de deux-roues légers (2R) – statistique 2022	pas de décompte 2022
Itinéraire convois spéciaux	oui – type II B

L'état de la chaussée, jugé moyen lors de l'expertise réalisée en 2014, s'est considérablement détérioré depuis lors. Cette dégradation est principalement due à l'augmentation de la charge de trafic et au tassement des tourbes lors des étés très secs. Ces actions cumulées ont accentué les marques de passage sur les points durs. Les revêtements en place présentent des signes de fatigue, notamment de l'orniérage sur l'ensemble du périmètre concerné. Des défauts de géométrie transversale sont également constatés, avec des dévers insuffisants pour assurer une bonne évacuation des eaux. La structure en place est composée de couches d'enrobés de types variés et d'époques différentes, ce qui la rend très hétérogène. Les couches les plus anciennes sont polluées par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

En l'état, il n'existe aucun aménagement pour la mobilité douce sur le tronçon. Le trottoir, d'une largeur moyenne de 1.3 mètre, a été refait à neuf en 2024. Son gabarit reste largement inférieur aux largeurs recommandées pour une utilisation exclusivement piétonne (de 2.0 à 2.5 mètres).

2.1.2 Carrefour du Châtelard

Le carrefour du Châtelard se situe à l'intersection des RC 274 (route de Chamblon) et RC 276, ainsi que des routes communales du Châtelard et du Maréchat (cf. figure 2 en page 5). Bien que les charges de trafic en heure de pointe ne génèrent pas de problème de capacité, la configuration de ce carrefour présente des enjeux de sécurité pour l'ensemble des usagers et usagères. Trois croisements de flux se succèdent sur un linéaire routier d'environ 70 mètres, compliquant ainsi la gestion des circulations.

Par ailleurs, les cheminements piétons ne sont ni continus ni entièrement sécurisés entre le trottoir longeant le tronçon Yverdon-les-Bains (Chaussée de Treycovagnes) et celui du tronçon Treycovagnes (Route d'Yverdon). Actuellement, une seule traversée piétonne est aménagée sur le chemin du Châtelard. Aucune traversée sécurisée n'existe sur la RC 274, ni sur la RC 276 en direction du chemin du Maréchat, limitant ainsi la sécurité et l'accessibilité des piéton·nes.



Figure 2 : vue aérienne du carrefour du Châtelard (source Guichet cartographique cantonal)

2.1.3 Transports publics

Les RC 274 et RC 276 sont empruntées par les bus des lignes de transports publics suivantes :

- ligne régionale n° 10.611 « Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent », exploitée par la société TRAVYS, avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointes (horaire 2025) ;
- ligne régionale n° 10.680 « Yverdon-les-Bains – Orbe – Gruvatiez », exploitée par la société CarPostal, avec une fréquence de 60 minutes sur la journée (horaire 2025) ;
- ligne régionale n° 10.682 « Yverdon-les-Bains – Valeyres-sous-Rances – Orbe – Agiez – Arnex », exploitée par la société CarPostal, avec une fréquence de 60 minutes sur la journée (horaire 2025).

Le carrefour du Châtelard se situe à la convergence de ces lignes de transports publics. Les arrêts de la ligne TRAVYS s'effectuent sur la chaussée de la RC 274 et les arrêts des lignes CarPostal dans l'espace dévolu hors chaussée du carrefour du Châtelard (figure 2). Cela offre une possibilité de correspondance entre les lignes sans passer par la gare d'Yverdon-les-Bains. Cependant, cette configuration rend plus difficile la réinsertion des bus dans le trafic sur la RC 276, avec des croisements de véhicules en provenance ou allant vers Chamblon par la RC 274. L'arrêt sur la RC 274 avait été aménagé de manière provisoire et il n'apporte pas satisfaction en matière de sécurité routière, en raison d'absences de traversées protégées, des risques de dépassements dangereux des bus et du fait qu'il n'y ait pas de quai en direction d'Yverdon-les-Bains. Cet arrêt fait l'objet de plaintes régulières auprès de la Municipalité.

2.2 Projet

Le projet se décompose en deux tronçons (cf. figure 3 ci-dessous), le premier sur le territoire communal de Treyconvignes (environ 600 m) et le second sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains (environ 460 m). Le carrefour du Châtelard, situé sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains, est compris entre ces deux tronçons.



Figure 3 : vue en plan général du projet avec identification des tronçons

2.2.1 Tronçon sur Yverdon-les-Bains

Sur le tronçon entre le carrefour du Châtelard et l'entrée de la ville d'Yverdon-les-Bains, le trottoir existant côté nord de la RC 276 sera démolé et remplacé par une piste mixte (piétons et cyclistes) d'une largeur de 3.5 mètres, séparée de la chaussée par une bande herbeuse d'une largeur de 2 mètres. L'assiette actuelle de la chaussée routière est conservée (cf. figure 4 ci-dessous et figure 5 en page 8).

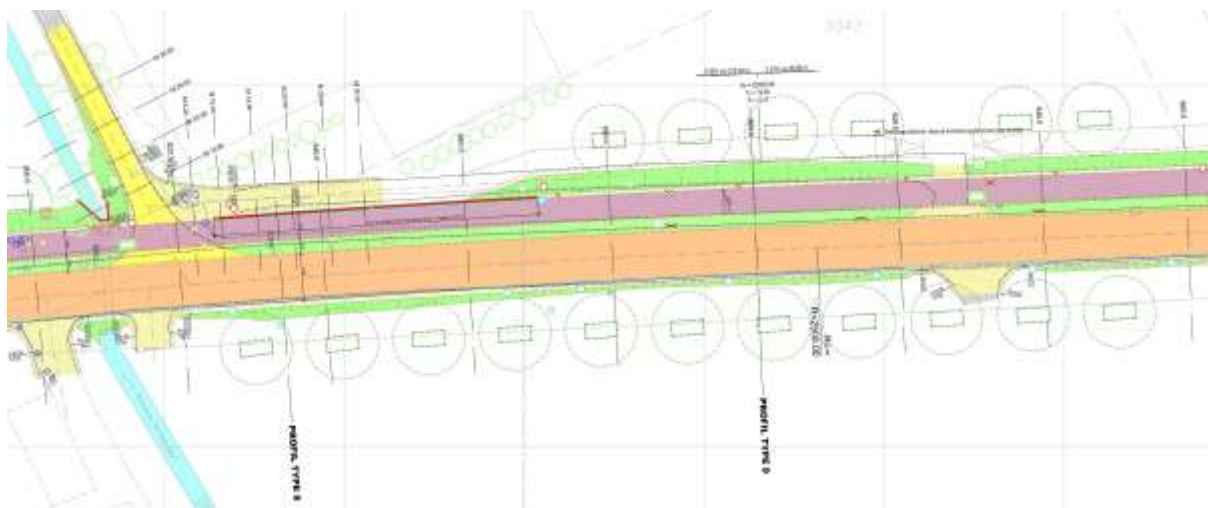


Figure 4 : extrait de situation du tronçon sur Yverdon-les-Bains dont la section type

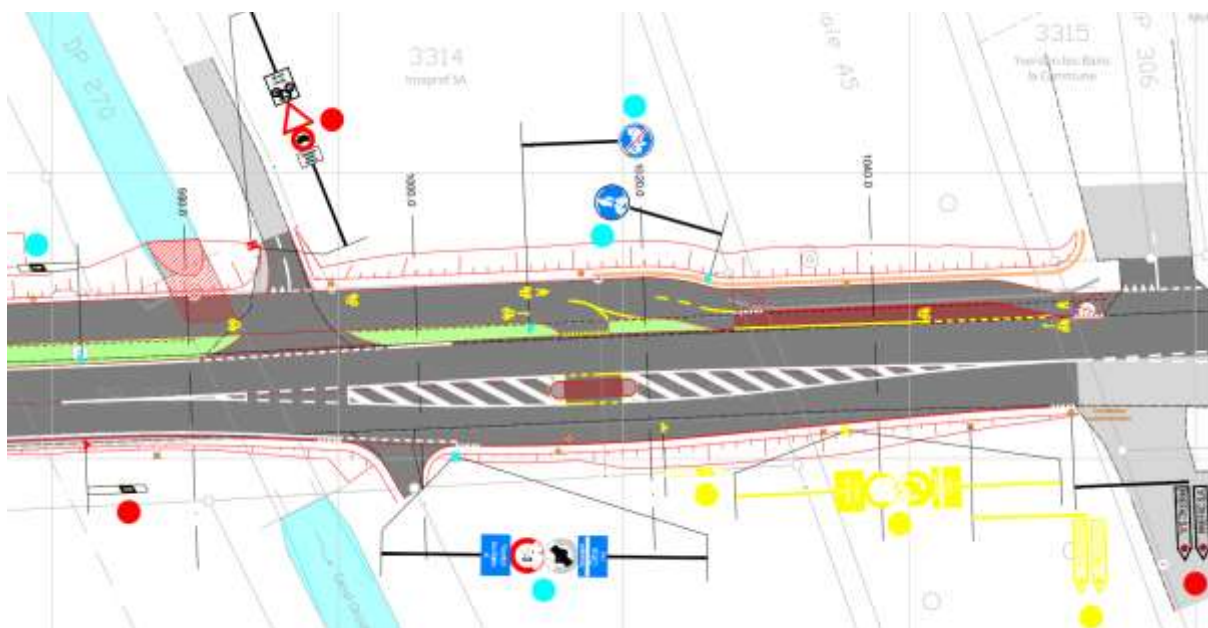


Figure 5: extrait de situation du tronçon sur Yverdon-les-Bains dont la porte d'entrée vers le profil 1000.0

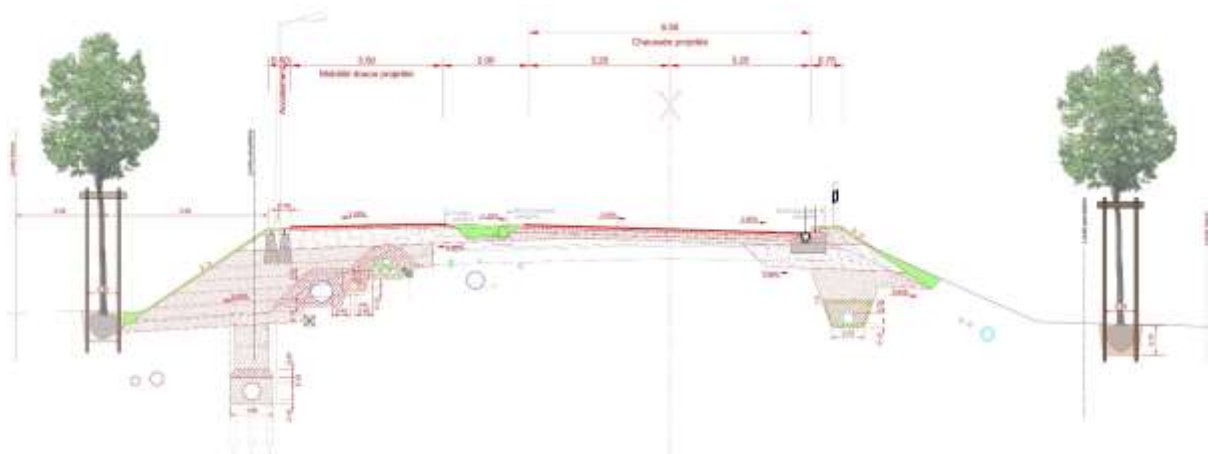


Figure 6: coupe-type du tronçon sur Yverdon-les-Bains

La réalisation d'un mur de soutènement d'une longueur d'environ 45 mètres, et d'une hauteur allant jusqu'à 2 mètres hors sol, est prévue au droit des serres présentes sur la parcelle n° 3343 de la commune d'Yverdon-les-Bains.

L'ouvrage en béton du canal de l'Ancien Bey, ainsi que la buse métallique du Canal occidental seront allongés sur le côté nord de la RC 276 (cf. figure 5 ci-dessus) afin de permettre la réalisation du remblai d'assise de la piste mixte de mobilité douce.

2.2.2 Carrefour du Châtelard

Le réaménagement du carrefour du Châtelard a pour objectif principal d'optimiser la configuration des arrêts de bus, tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité. Quatre variantes d'aménagement ont été étudiées : une première avec maintien d'une zone d'arrêt hors chaussée comme actuellement, une seconde avec la création de baignoires, une troisième avec arrêts sur chaussée permettant un dépassement des bus pour les autres véhicules et une dernière avec arrêts sur chaussée sans possibilité de dépassement des bus. Cette dernière variante a été retenue car elle permet d'assurer une sécurité optimale pour l'ensemble des usagers, avec un coût raisonnable ; elle peut en effet être réalisée avec moins d'emprises sur les parcelles riveraines (cf. figure 7 et figure 8 en page 9). Elle permet également de regrouper l'ensemble des arrêts des lignes sur deux quais (un par sens) ce qui représente également une économie.

Cependant, l'aménagement d'arrêts de bus sur chaussée sans possibilité de dépassement n'est en principe pas souhaitable pour une route cantonale hors localité, en raison de la vitesse des véhicules. Une fois l'aménagement réalisé, la partie hors localité du tronçon sur la commune de Treykovagnes, ainsi que le carrefour du Châtelard, passeront ainsi dans le réseau des routes cantonales en traversée de localité, sous la responsabilité des communes territoriales, avec une limitation de la vitesse à 50 km/h. Ce changement de statut a fait l'objet d'une détermination préliminaire favorable de la Commission consultative de circulation (CCC) en date du 13 juillet 2015. Ce statut en localité permettra également la création de passages pour piétons sur les nouvelles traversées au droit du carrefour du Châtelard.

Les quais d'accès aux bus seront aménagés pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (conformité LHand). Des traversées piétonnes et pour cyclistes seront créées afin de sécuriser les croisements de flux et assurer la continuité des itinéraires de et vers la route de Chamblon, le chemin du Maréchat et le chemin du Châtelard, ainsi que la continuité de et vers le nouvel itinéraire de mobilité douce le long de la RC 276.



Figure 7 : extrait de situation du projet d'aménagement du carrefour du Châtelard

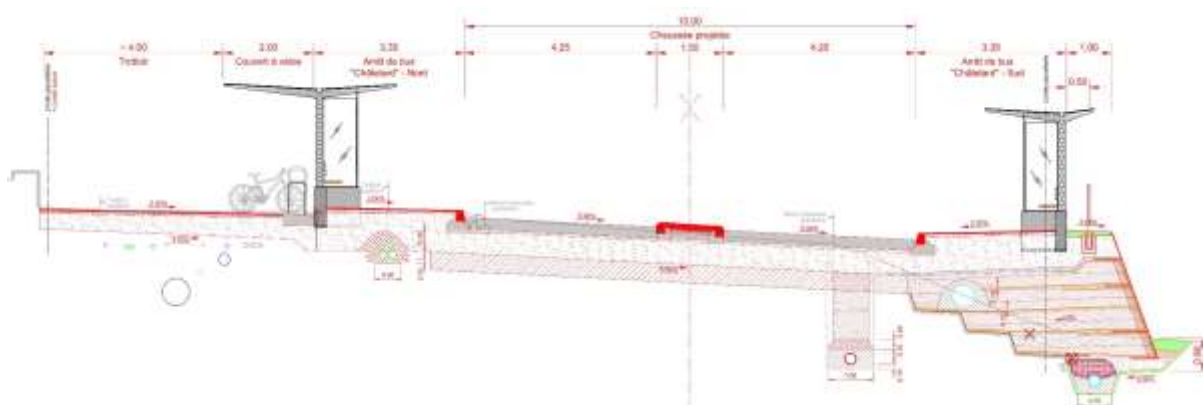


Figure 8: coupe-type du projet du carrefour du Châtelard

Un abribus pour chaque sens de circulation sera installé. Côté nord, un abri vélo est projeté, ainsi que la mise en place d'îlots de verdure. Les arrêts de bus et aménagements ainsi créés renforceront la multimodalité. Le mobilier urbain et les plantations sont à charge des communes territoriales.

Le carrefour du Châtelard est situé sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains ; toutefois, il a été convenu par convention (cf. Annexe 1) que les frais d'entretien et d'exploitation des aménagements routiers seront à charge de la Commune de Treycovagnes (route cantonale en traversée de localité).

2.2.3 Autres travaux – réseaux souterrains, éclairage et arborisation

Les réseaux souterrains d'assainissement, d'eau potable, de gaz, d'électricité et de télécommunication seront renouvelés sur le tronçon situé sur la commune d'Yverdon-les-Bains compte tenu de leur état et leur âge avancé. Ils seront mis en place sous la piste mixte (cf. figure 6 en page 8). L'aménagement est accompagné de la mise en place d'un éclairage public uniforme pour l'entier du tracé. Ses travaux seront suivis par des chefs de projets dédiés dans les services communaux.

L'itinéraire de mobilité douce sera bordé d'alignements d'arbres majeurs avec un écartement d'environ 12 mètres. Le long du tronçon situé sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains, ces alignements seront réalisés des deux côtés de la route. Ce double alignement rétablit l'image historique de cette chaussée qui était autrefois plantée et met en scène l'entrée dans la ville d'Yverdon-les-Bains. La présence de ces alignements d'arbres permet de renouer avec la tradition des plantations de la plaine de l'Orbe. Ces nouvelles plantations d'arbres permettent aussi le renouvellement du patrimoine arboré existant qui caractérise le paysage local.

Ces travaux sont à la charge des gestionnaires de réseaux souterrains et des communes territoriales. Ils sont intégrés à la présente demande de crédits d'investissement.

3 Projets connexes

Le projet d'aménagement de la Chaussée de Treycovagnes s'inscrit dans un contexte de développement urbanistique important des communes de Treycovagnes et de Chamblon. Deux plans d'affectation – le PPA « Sous les Pins » et le PDL « Champs-Muraz » – sont en cours d'élaboration. À l'horizon 2030, une croissance démographique significative est attendue (+ 600 habitants), ce qui rend indispensable le renforcement des infrastructures de liaison avec la ville d'Yverdon-les-Bains.

Le projet touche directement deux régions archéologiques référencées RA 380/302 sur la commune de Treycovagnes et RA 387/378 sur la commune d'Yverdon-les-Bains. Elles correspondent au tracé d'une voie romaine entre Orbe et Avenches, en passant par Yverdon-les-Bains. Cette voie historique est inventoriée au niveau fédéral sous la désignation IVS n° VD 25.3 « itinéraire d'importance nationale Yverdon – Pontarlier, par Valeyres-sous-Rances ». Un suivi archéologique par un spécialiste est prévu pendant les travaux afin d'assurer la préservation de vestiges en cas de découvertes lors des terrassements et des fouilles.

Le projet sera compatible avec le futur Axe principal d'agglomération (APA) au nord du tracé. Lors de l'élaboration du projet définitif, une coordination étroite sera réalisée pour garantir la continuité des cheminements piétons et cyclistes, ainsi que la compatibilité technique des infrastructures (niveaux finaux, réseaux souterrains, etc.).

4 Procédures de légalisation et de subventionnement

4.1 Historique des démarches de légalisation réalisées

Le projet routier a été soumis à l'enquête publique par la Direction générale de la mobilité et des routes du 26 juin au 27 juillet 2018 selon la procédure décrite à l'article 13 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou – BLV 725.01). À l'issue de celle-ci, deux oppositions ont été déposées par des propriétaires riverains, opposés à certains des aménagements prévus, et une remarque a été émise par l'association Pro Vélo région Yverdon-les-Bains (Pro Vélo Nord Vaudois depuis 2021). Après discussions et adaptations du projet, une opposition a été retirée. La seconde opposition a été levée par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH, actuellement Département des institutions, de la culture, des

infrastructures et des ressources humaines - DICIRH) en date du 17 septembre 2019. Suite à la levée par le juge instructeur, de l'effet suspensif pour la partie du projet située sur le territoire de la commune de Treycovagnes, le projet a été définitivement approuvé le 28 février 2020 en tant qu'il porte sur le tronçon situé sur le territoire communal de Treycovagnes.

Pour le tronçon situé sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains, un recours contre la décision du DIRH levant l'opposition a été déposé le 21 octobre 2019 auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. La CDAP a rejeté le recours et confirmé la levée de l'opposition par arrêt du 15 mars 2021 (AC 2019.330). Le projet a été définitivement approuvé - s'agissant du tronçon situé sur le territoire d'Yverdon-les-Bains - le 18 janvier 2022.

Pour le tronçon situé sur le territoire de Treycovagnes, les emprises du projet ont été soumises à l'enquête publique du 16 mars au 19 avril 2021 selon la procédure prévue par la loi sur l'expropriation, du 25 novembre 1974 (LE - BLV 710.01). A l'issue de celle-ci, une opposition et deux remarques ont été déposées. Le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE à l'époque) a approuvé le projet pour le tronçon sur le territoire de Treycovagnes en date du 30 décembre 2021. L'opposition portant sur le montant de l'indemnité proposée pour l'acquisition de terrain, elle a été traitée par le tribunal d'expropriation et a été conciliée lors d'une audience qui s'est tenue le 3 octobre 2022.

Pour le tronçon situé sur le territoire d'Yverdon-les-Bains, les emprises du projet ont été soumises à l'enquête publique du 24 septembre au 25 octobre 2024 selon la procédure précitée. A l'issue de celle-ci, aucune opposition, ni aucune remarque, n'ont été déposées. Les emprises du tronçon sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains ont été approuvées le 6 mars 2025 et un propriétaire renvoyé à agir devant le tribunal d'expropriation (refus du montant de l'indemnité proposée). A la date de rédaction du présent préavis, le tribunal d'expropriation n'est pas encore constitué et la date de l'audience n'est pas encore fixée.

4.2 Procédures en cours ou à intervenir

Autres autorisations à solliciter :

- approbation du projet d'éclairage public par la DGMR : demandes à faire par les Communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains ;
- approbation des travaux de conduite d'eau potable par l'Office de la consommation (OFCO) ainsi que par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) : demandes à faire par la Commune d'Yverdon-les-Bains;
- légalisation de la signalisation routière (publication FAO) : démarche à faire par la DGMR.

4.3 Subventionnement

Conformément aux conditions fixées par l'accord sur les prestations du projet AggloY PA1 validé fin 2010 – début 2011, la signature de la convention de financement avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les mesures n° PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4 le long de la RC 276 doit intervenir au plus tard au 31 décembre 2027. Cette signature doit être effective avant le démarrage des travaux.

Le projet bénéficie d'un cofinancement de la Confédération via le fonds d'infrastructure, dans le cadre du paquet 1a « Nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce », en priorité AggloY PA1, mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4. Les Communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains peuvent solliciter des subventions cantonales pour la mobilité active dans le cadre de l'article 29a de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP – BLV 740.21), dans le cadre de la stratégie vélo 2035 et dans le cadre de la stratégie des interfaces de transports de voyageurs, ainsi que des subventions cantonales pour les travaux de réfection de chaussée « en localité » dans le cadre de l'article 56 de la loi sur les routes (LRou). L'Etat peut solliciter une subvention pour une partie de la chaussée « hors localité » dans le cadre de l'assainissement du bruit routier selon la section 2 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB – RS 814.41). La Commune de Treycovagnes

peut solliciter une subvention cantonale pour les plantations dans le cadre de l'article 56 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11). La Commune d'Yverdon-les-Bains n'est en revanche pas éligible à cette dernière subvention, qui concerne uniquement les communes de moins de 6'000 habitants.

S'agissant d'un projet sur une route cantonale comprenant des tronçons « en localité » et « hors localité », tous les mécanismes de participation cantonale selon la LRou et de subvention cantonale sont activés.

Un accord particulier est convenu entre les Communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains pour les coûts communaux d'aménagement du carrefour du Châtelard (répartition moitié-moitié, selon convention en Annexe 1).

Le tableau 2 ci-dessous présente la répartition financière, les différentes règles de financement, ainsi que les accords spéciaux pour ce projet. Ces accords ont été formalisés dans une convention signée par toutes les parties le 7 juillet 2025.

Tableau 2 : répartition des coûts, des accords et financements

Travaux prévus	Localisation	
	« en localité »	« hors localité »
Chaussée RC 276	Financement communal avec subvention cantonale de maximum 50% (LRou art. 56) pour les Communes de Treycovagnes et d'Yverdon-les-Bains	Financement cantonal avec subvention fédérale pour l'assainissement du bruit routier (OPB section 2)
Itinéraire de mobilité active parallèle de la RC 276, partie dédiée aux cyclistes (largeur de 3.00 m)	Financement communal avec subvention fédérale plafonnée pour les mesures n° PM08-2 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1 + subvention cantonale de 15 % (LMTP art. 29a alinéa 1) + supplément de 50 % sur le solde après déduction des deux subventions précitées (axe structurant stratégie vélo 2035)	Financement cantonal (axe structurant stratégie vélo 2035) avec subvention fédérale plafonnée pour mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1
Itinéraire de mobilité active parallèle de la RC 276, partie supplémentaire pour les piétons (largeur additionnelle)	Financement communal avec subvention fédérale plafonnée pour les mesures n° PM08-2 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1 + subvention cantonale de 15 % (LMTP art. 29a alinéa 1)	Financement communal avec participation cantonale de 50% (LRou art. 54)
Carrefour du Châtelard hors itinéraire de mobilité active, y compris quais d'arrêt de bus	-	Financement communal par Treycovagnes et Yverdon-les-Bains à raison d'une moitié pour chaque commune avec participation cantonale de 50% (LRou art. 54)
Eclairage public	Financement communal (LRou art. 21)	

Travaux prévus	Localisation	
	« en localité »	« hors localité »
Plantations et aménagements paysagers	Financement communal avec subvention cantonale forfaitaire par type de plantations (LPrPNP art. 56)	
Mobilier urbain pour le carrefour du Châtelard, y compris deux abribus et un abri vélos	Financement communal par Treykovagnes et Yverdon-les-Bains à raison d'une moitié pour chaque commune, avec subvention cantonale de 50% pour l'abri vélos (stratégie des interfaces de transports de voyageurs)	
Conduites et canalisations souterraines	Gestionnaire du réseau si l'équipement est situé dans le domaine public ou partenaires du projet si l'équipement est situé dans le domaine privé	
Archéologie	En fonction de la localisation des vestiges en cas de découverte	

5 Calendrier

Vu l'absence de réalisation de cette mesure au cours des dernières législatures, et au regard de l'échéance de fin 2027 pour le démarrage des travaux, il est impératif de la mettre en œuvre dès à présent, faute de quoi le subventionnement risque d'être perdu.

La planification prévisionnelle de réalisation du projet est présentée ci-dessous en tableau 3.

Tableau 3 : diagramme de Gantt du projet

Étapes	année	2025				2026				2027				2028				2029			
	trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Autorisations (solde)																					
Devis de réalisation																					
Convention de répartition																					
Demandes de crédits de réalisation (toutes parties concernées)																					
Convention de cofinancement fédéral																					
Projet d'exécution et préparation du chantier																					
Chantier																					

Pour solliciter le cofinancement fédéral les autorisations doivent être délivrées (ok) et le financement octroyé

Les travaux ne peuvent pas démarrer avant confirmation du cofinancement fédéral

Mesures projet agglomération PA1
échéance de démarrage des travaux au 31

Le calendrier présenté ci-dessus reste sous réserve de l'octroi des autorisations et des crédits nécessaires par les organes compétents de chacun des partenaires.

6 Coûts et financement

6.1 Coûts total du projet

Le devis de réalisation présenté en Annexe 2 de ce préavis a été élaboré par la DGMR sur la base des soumissions rentrées au 25 septembre 2024, conformément à une procédure ouverte d'appel d'offres selon la loi cantonale du 14 juin 2022 sur les marchés publics (LMP-VD – BLV 726.01) portée par la DGMR. Les honoraires des principaux mandataires sont définis sur la base des contrats conclus en phase d'étude. Ces contrats ont été attribués à l'issue de procédures conformes à la LMP-VD. Les autres coûts de réalisation sont estimés par les mandataires, par la DGMR et par les services communaux d'Yverdon-les-Bains.

Le devis est ainsi consolidé à plus de 80% avec les offres de génie civil rentrées et les devis sur base des prix 2024 avec une précision de +/- 10%.

Le montant total des dépenses s'élève à CHF 16'200'000.- TTC, dont CHF 3'840'000.- à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Ce montant est supérieur aux estimations précédentes car le renouvellement complet du réseau d'eau potable a été intégré au projet (cf. chapitre 2.2.3).

Le tableau suivant indique l'ensemble des montants et les parts financières à charge de chaque partenaire :

Tableau 4 : répartition des coûts selon devis du projet

Partenaires	Part en %	Montant CHF TTC (arrondi)
Etat de Vaud	57.84 %	9'370'000.00
Commune d'Yverdon-les-Bains	23.70 %	3'840'000.00
Commune de Treykovagnes	17.41 %	2'820'000.00
Commune de Chamblon	0.65 %	105'000.00
Gestionnaires réseaux souterrains (Romande Energie et Swisscom)	0.40 %	65'000.00
Total des dépenses	100.00 %	16'200'000.00

Le projet et sa gestion financière sont pilotés par la DGMR. Si des coûts supplémentaires, non maîtrisés par la Municipalité, venaient s'ajouter aux montants présentés ci-dessus, la Municipalité se réserve la possibilité de demander un crédit additionnel.

6.2 Crédit d'investissement

Dans le montant total de CHF 3'840'000.-, un montant de CHF 218'000.- relatif aux études de projet a déjà été financé par le compte n° 60.960200.19 « Crédit d'étude RC 276 Chaussée de Treycovagnes » et le compte n° 80.405100.17 « Renouvellement des réseaux ».

Les coûts sur lesquels portent les crédits d'investissement qui font l'objet de ce préavis sont répartis comme suit :

Tableau 5 – Coûts de réalisation

	Part de travaux d'infrastructure routière et mobilité douce	Part de travaux de réseaux souterrains	Coûts totaux	Degré de précision
Honoraires et frais – phase réalisation	160'690.00	117'810.00	278'500.00	Offres rentrées ⁿ
Achat de terrains et indemnités	14'110.00	27'390.00	41'500.00	Estimation
Travaux pour chaussée	263'470.00	73'530.00	337'000.00	Offres rentrées
Travaux pour mobilité douce	291'500.00	-	291'500.00	Offres rentrées
Travaux pour transports publics	80'000.00	-	80'000.00	Estimation
Travaux d'éclairage public	-	240'500.00	240'500.00	Offres rentrées et estimation ³
Travaux de réseaux souterrains	-	1'721'500.00	1'721'500.00	Offres rentrées et estimation ¹
Travaux paysagers et plantations	257'000.00	-	257'000.00	Estimation
Archéologie	8'500.00	16'500.00	25'000.00	Estimation
Autres travaux – non-métrés (~5% du montant des travaux)	53'230.00	122'120.00	175'350.00	Estimation
Réserve divers et imprévus (~10% du montant des travaux+honoraires)	128'500.00	221'000.00	349'500.00	Estimation
Honoraires de gestion de projet interne	143'000.00	-	143'000.00	Estimation
Total du projet – CHF TTC	1'400'000.00	2'540'350.00	3'940'350.00	
Déduction de TVA – SEY prix HT		-190'350.00		
Total à considérer pour la demande de crédit d'investissement	1'400'000.00	2'350'000.00	3'750'000.00	
Part des dépenses avec montants consolidés			2'869'500.00	72.8%
Part des dépenses avec montants estimatifs			1'071'350.00	27.2%

Le détail de ce devis se trouve à l'annexe 2 du présent préavis.

Les subventions cantonales et fédérales couvrent une part du coût total du projet. Le récapitulatif est donné dans le tableau 6 ci-dessous (voir également aux pages 11-12 le tableau 2 : répartition des coûts, des accords et financements pour plus d'informations) :

Tableau 6 : montants estimés des subventions

Subventions	Montant estimé
Subvention VD pour RC en localité	-180'000.00
Subvention CH pour mesures PA1	-45'000.00
Subvention VD pour vélo (LMTP & stratégie 2035)	-80'000.00
Subvention VD pour interface multimodale (abri vélos)	-10'000.00
Subvention ECA pour conduite eau potable	-100'000.00
Total des subventions :	-415'000.00

³ Offres rentrées pour la partie génie civil et estimation pour les travaux de câblage et appareillage.

Total net à charge de la Commune après déduction des subventions :	3'335'000.00
--	--------------

Dans la suite du projet, la Municipalité effectuera les démarches nécessaires afin d'obtenir le montant maximal des subventions disponibles.

6.3 Financement

Les coûts présentés ci-avant seront financés par deux crédits d'investissement portant sur un montant total de 3'750'000.-. Ce montant est prévu au plan des investissements 2025-2034 (voir Communication CO25.11 du 18 septembre 2025).

Tableau 7 – financement crédit d'investissement

Ligne d'investissement :	Montant demandé	Plan des investissements 2025-2034 (CO25.11)
Ligne 6005 « Amélioration sécurité routière et mobilité douce Treykovagnes »	CHF 1'300'000.-	CHF 1'300'000.-
Ligne 6058 « Av. de Grandson – Aménagements MD Carrefours »	CHF 100'000.-	CHF 200'000.-
Ligne 8097 « Chaussée de Treykovagnes »	CHF 2'350'000.-	CHF 2'350'000.-
Totaux	CHF 3'750'000.-	CHF 3'850'000.-

6.4 Charges annuelles et amortissement des travaux d'infrastructure routière et de mobilité douce

Les charges annuelles d'exploitation et l'amortissement pour les travaux d'infrastructure routière et mobilité douce se présentent comme suit :

Les charges annuelles d'exploitation se montent à CHF 44'100.-, soit CHF 35'000.- pour les amortissements linéaires et CHF 9'100.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.

La dépense sera amortie sur 40 ans.

Il n'y a pas de frais d'entretien supplémentaires, du fait que ces travaux portent sur des infrastructures existantes.

6.5 Charges annuelles et amortissement des travaux de réseaux souterrains

Les charges annuelles d'exploitation pour les travaux de réseaux souterrains se présentent comme suit :

6.5.1 Amortissement

Réseau d'eau : CHF 892'750.- ; le fonds de renouvellement ne permet plus de renouvellement, raison pour laquelle il faut prévoir un amortissement sur 30 ans.

Réseau de gaz : CHF 281'290.- ; le fonds de renouvellement ne permet plus de renouvellement, raison pour laquelle il faut prévoir un amortissement sur 30 ans.

Réseau électrique : CHF 893'870.- ; le fonds de renouvellement ne permet plus de renouvellement, raison pour laquelle il faut prévoir un amortissement sur 30 ans.

Eclairage public : CHF 282'090.- ; le fonds de renouvellement ne permet plus de renouvellement, raison pour laquelle il faut prévoir un amortissement sur 20 ans.

6.5.2 Charges annuelles d'exploitation

Les frais d'entretien ne sont pas augmentés, du fait qu'il s'agit d'infrastructures existantes. Le montant correspondant aux frais d'entretien est donc compris dans le budget de fonctionnement du SEY, sous les comptes n° 3114.00 « Achats de machines et d'outillages » et n° 3189.00 « Autres prestations de tiers ».

La charge annuelle pour les travaux sur les différents réseaux se monte à CHF 98'310.-, soit CHF 83'035.- pour l'amortissement du réseau d'eau, de gaz, d'électricité et d'éclairage public et CHF 15'275.- pour l'intérêt sur le capital investi.

7 Synthèse

La Municipalité sollicite deux crédits d'investissement d'un total de CHF 3'750'000.- pour la réalisation d'un projet d'aménagement sur la Chaussée de Treycovagnes (RC 276-C-P), comprenant la création d'un itinéraire continu de mobilité douce, la réfection de la chaussée, la requalification du carrefour du Châtelard et le renouvellement des réseaux souterrains.

Ce projet, inscrit dans le cadre du projet d'agglomération PA1 et soutenu par les stratégies cantonales de mobilité, est cofinancé par la Confédération, le Canton, les communes concernées et les gestionnaires de réseaux. Il a fait l'objet de procédures légales et d'enquêtes publiques entre 2018 et 2025.

Le coût total du projet s'élève à CHF 16'200'000.-, dont CHF 3'840'000.- à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains. **Les crédits d'investissement demandés portent sur un montant total de CHF 3'750'000.-** incluent, en plus de cette part communale, les réserves pour les imprévus et les frais de gestion interne du projet et tiennent compte du montant de CHF 218'000.- déjà dépensé dans les phases précédentes du projet.

La réalisation du projet est conditionnée à la confirmation du cofinancement fédéral avant le 31 décembre 2027. Ce projet vise à améliorer la sécurité, la mobilité active et la qualité de l'espace public dans un secteur en développement.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à financer, avec l'Etat de Vaud et les autres communes concernées, la création d'un itinéraire continu de mobilité douce, la réfection de la chaussée et la requalification du carrefour du Châtelard sur la Chaussée de Treycovagnes (route cantonale - RC 276-C-P), tronçon entre Treycovagnes et Yverdon-les-Bains (hors et en localité).
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 41080.25 « Amélioration sécurité routière et mobilité douce Treycovagnes » et amortie en 40 ans.
- Article 4: La Municipalité est autorisée à financer les travaux de renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité) et éclairage public de la ville sur le même axe.
- Article 5: Un crédit d'investissement de CHF 2'350'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 83160.25 « Travaux de réseaux souterrains sur la chaussée de Treycovagnes » et amortie en 30 ans, respectivement 20 ans pour l'éclairage public.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic, suppléant de Mme Brenda Tuosto, municipale en charge de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures

Annexes :

- Annexe 1 : Convention de répartition des coûts et responsabilités entre les parties
- Annexe 2 : Devis des coûts de réalisation du projet
- Annexe 3 : Plan de situation
- Annexe 4 : Coupes-type

CONVENTION

entre

d'une part,

La Commune de Chamblon, représentée par sa Municipalité,
ci-après : Commune de Chamblon,

et

La Commune de Treykovagnes, représentée par sa Municipalité,
ci-après : Commune de Treykovagnes,

et

La Commune d'Yverdon-les-Bains, représentée par sa Municipalité,
ci-après : Commune d'Yverdon-les-Bains,

et

d'autre part,

L'État de Vaud, Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, représenté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), ci-après : l'État,

au sujet de :

la réalisation du projet de mise en œuvre des mesures du paquet PM08 du projet d'agglomération yverdonnoise situées sur le territoire des Communes de Treykovagnes et Yverdon-les-Bains et relatives aux aménagements suivants :

- la création d'un itinéraire continu de mobilité active le long de la route cantonale (RC) 276 entre la sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains et l'entrée du village de Treykovagnes ;
- la requalification du carrefour du Châtelard avec création d'un « pôle » avec les arrêts de transports publics connectés à l'itinéraire de mobilité active ;
- l'adaptation et la réfection de la chaussée, y compris le renouvellement des équipements de récolte des eaux, du marquage routier et de la signalisation ;
- l'adaptation et le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour les eaux claires, pour les eaux usées, pour l'eau potable et la défense incendie, pour le gaz, pour l'électricité et pour les communications ;
- l'adaptation des ouvrages de franchissement du canal Occidental et du canal de l'Ancien Bey ;
- la mise en place de nouveaux alignements d'arbres et d'un éclairage public pour la chaussée et l'itinéraire de mobilité active.

Pour la bonne intelligence de la présente convention, il est préalablement exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet d'agglomération yverdonnoise de 1^{ère} génération (AggloY PA1), plusieurs mesures sont envisagées pour améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes le long des axes secondaires d'accès à la ville. L'axe Yverdon-les-Bains – Treykovagnes est l'un d'entre eux. Il est considéré comme un axe structurant par la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035. Les objectifs principaux de son réaménagement visent à améliorer la sécurité et le confort des usagers, à assurer la continuité des itinéraires de mobilité active, à mettre en place des lieux de transfert de mode de transport et à réaménager l'espace public. Afin de répondre à ces objectifs, un projet d'une longueur d'environ un kilomètre a été élaboré conjointement par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains.

En sus des aménagements routiers, des travaux sont prévus sur les réseaux de conduites et de canalisations souterraines appartenant aux Communes de Chamblon, de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains, ainsi qu'aux sociétés Swisscom et Romande Energie.

Le projet touche directement deux régions archéologiques référencées RA 380/302 sur Treykovagnes et RA 387/378 sur Yverdon-les-Bains. Elles correspondent au tracé d'une voie romaine entre Orbe et Avenches, en passant par Yverdon-les-Bains. Cette voie historique est inventoriée au niveau fédéral sous la désignation IVS n° VD 25.3 « itinéraire d'importance nationale Yverdon – Pontarlier, par Valeyres-sous-Rances ». Un suivi archéologique par un spécialiste est prévu pendant les travaux afin d'assurer la préservation de vestiges en cas de découverte lors des terrassements et des fouilles.

À l'issue de la réalisation des aménagements prévus, le carrefour du Châtelard, ainsi que le tronçon de la RC 276 entre ce carrefour et l'entrée de Treykovagnes passeront du statut actuel « hors traversée de localité » au statut « en traversée de localité ».

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le projet a été soumis à l'enquête publique pour les travaux routiers (procédure de la loi sur les routes LRou – BLV 725.01) du 26 juin au 27 juillet 2018. Deux oppositions et une remarque ont été déposées à l'issue de l'enquête. Une opposition a été retirée avec discussions et adaptations du projet. La seconde a fait l'objet d'une levée, puis d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du tribunal cantonal. Le recours a été rejeté et l'approbation du projet confirmée par arrêt du 15 mars 2021. Les approbations définitives ont été émises en date du 28 février 2020 pour le tronçon sur Treykovagnes du projet (non concerné par le recours précité) et en date du 18 janvier 2022 pour le tronçon sur Yverdon-les-Bains.

Pour le tronçon sur Treykovagnes, les emprises nécessaires au projet ont été soumises à l'enquête publique du 16 mars au 19 avril 2021 (procédure de la loi sur l'expropriation LE – BLV 710.01). Une opposition (refus du montant de l'indemnité proposée) et deux remarques ont été déposées à l'issue de l'enquête. Les emprises du tronçon sur Treykovagnes ont été approuvées le 30 décembre 2021 et l'opposant renvoyé au tribunal d'expropriation. L'audience de conciliation s'est tenue le 3 octobre 2022 et un accord a été trouvé pour le montant de l'indemnité.

Pour le tronçon sur Yverdon-les-Bains, les emprises nécessaires au projet ont été soumises à l'enquête publique du 24 septembre au 25 octobre 2024 (procédure LE). Aucune opposition, ni remarque, n'ont été déposées à l'issue de l'enquête. Les emprises du tronçon sur Yverdon-les-Bains ont été approuvées le 6 mars 2025 et un propriétaire renvoyé au tribunal d'expropriation (refus du montant de l'indemnité proposée). A la date de rédaction de la présente convention, le tribunal d'expropriation n'est pas encore constitué et la date de l'audience n'est pas encore fixée.

Conformément aux conditions fixées par l'accord sur les prestations du projet AggloY PA1 validé fin 2010 – début 2011, la signature de la convention de financement avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les mesures n° PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4 le long de la RC 276 doit intervenir au plus tard au 31 décembre 2027. Cette signature doit être effective avant le démarrage des travaux.

Le devis de réalisation joint en annexe a été élaboré par la DGMR, les mandataires et les Services communaux d'Yverdon-les-Bains. Les coûts des travaux de génie civil sont estimés sur la base des soumissions rentrées en septembre 2024, conformément à la procédure ouverte d'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics (LMP-VD – BLV 726.01). Une partie des honoraires des mandataires sont définis sur la base des contrats conclus en phase d'étude. L'autre partie est estimative. Les coûts hors génie civil des travaux de conduites et de canalisations souterraines sont définis sur base de devis établis par les mandataires et/ou par les Services communaux d'Yverdon-les-Bains.

Le projet bénéficie d'un cofinancement de la Confédération via le fonds d'infrastructures, dans le cadre du paquet 1a « nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce » en priorité A AggloY PA1, mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4. Les Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains peuvent solliciter des subventions cantonales pour la mobilité active dans le cadre de l'article 29a de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP – BLV 740.21), dans le cadre de la stratégie vélo 2035 et dans le cadre de la stratégie des interfaces de transports de voyageurs, ainsi que des subventions cantonales pour les travaux de réfection de chaussée « en localité » dans le cadre de l'article 56 de la loi sur les routes (LRou). L'Etat peut solliciter une subvention pour une partie de la chaussée « hors localité » dans le cadre de l'assainissement du bruit routier selon la section 2 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB – RS 814.41). La Commune de Treykovagnes peut solliciter une subvention cantonale pour les plantations dans le cadre de l'article 56 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11). La Commune d'Yverdon-les-Bains n'est pas éligible à cette dernière subvention qui concerne uniquement les communes avec moins de 6'000 habitants.

La présente convention règle les tâches et la répartition financière en vue de la réalisation des travaux en partenariat entre l'Etat et les Communes de Chamblon, de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains. La réalisation des travaux est répartie entre les partenaires selon les règles définies par la loi cantonale sur les routes (LRou). Un accord particulier est convenu entre les Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains pour les coûts communaux d'aménagements du carrefour du Châtelard (répartition moitié-moitié selon courrier de la Municipalité de Treykovagnes du 14 février 2025 et de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains du 2 mai 2025).

Pour le projet, ces règles et cet accord sont appliquées de la manière suivante :

Travaux prévus	Localisation	
	« en localité »	« hors localité »
Chaussée RC 276	Financement communal avec subvention cantonale de maximum 50% (LRou art. 56) pour les Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains	Financement cantonal avec subvention fédérale pour l'assainissement du bruit routier (OPB section 2)
Itinéraire de mobilité active en parallèle de la RC 276, partie dédiée aux cyclistes (largeur de 3.00 m)	Financement communal avec subvention fédérale plafonnée pour les mesures n° PM08-2 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1 + subvention cantonale de 15 % (LMTP art. 29a alinéa 1) + supplément de 50 % sur le solde après déduction des deux subventions précitées (axe structurant stratégie vélo 2035)	Financement cantonal (axe structurant stratégie vélo 2035) avec subvention fédérale plafonnée pour mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1
Itinéraire de mobilité active en parallèle de la RC 276, partie supplémentaire pour les piétons (largeur additionnelle)	Financement communal avec subvention fédérale plafonnée pour les mesures n° PM08-2 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1 + subvention cantonale de 15 % (LMTP art. 29a alinéa 1)	Financement communal avec participation cantonale de 50 % (LRou art. 54)

Travaux prévus	Localisation	
	« en localité »	« hors localité »
Carrefour du Châtelard hors itinéraire de mobilité active, y compris quais d'arrêts de bus	-	Financement communal par Treykovagnes et Yverdon-les-Bains à raison d'une moitié pour chaque commune avec participation cantonale de 50 % (LRou art. 54)
Eclairage public	Financement communal (LRou art. 21)	
Plantations et aménagements paysagers	Financement communal avec subvention cantonale forfaitaire par type de plantations (LPrPNP art. 56)	
Mobilier urbain pour carrefour du Châtelard, y compris deux abribus et un abrivélos	Financement communal par Treykovagnes et Yverdon-les-Bains à raison d'une moitié pour chaque commune, avec subvention cantonale de 50 % pour l'abrivélos (stratégie des interfaces de transports de voyageurs)	
Conduites et canalisations souterraines	Gestionnaire du réseau si l'équipement est situé au domaine public ou partenaires du projet si l'équipement est situé au domaine privé	
Archéologie	En fonction de la localisation des vestiges en cas de découverte	

Cela étant, les parties conviennent de ce qui suit :

1 Obligations à la charge de l'État

1.1 L'État, par sa Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), s'engage à :

- tenir le rôle de Maître de l'Ouvrage pour la réalisation ;
- cofinancer les coûts de réalisation de l'ouvrage à concurrence de **57.67 %** des coûts, soit **CHF 9'170'000.00 TTC** du total de CHF 15'900'000.00 TTC, participations de tiers et subventions non déduites (voir document en annexe) ;
- assurer la couverture des coûts à charge des gestionnaires tiers de réseaux souterrains de CHF 65'000.00 TTC (0.41 %) (voir document en annexe) et la régler par des accords spécifiques ;
- assurer le solde des procédures d'autorisations nécessaires à l'exécution du chantier, hormis pour les travaux d'éclairage public, d'appareillage de conduites d'eau potable et de défense incendie ;
- déléguer la conception et le suivi d'exécution de l'éclairage public aux Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains qui devront soumettre leurs projets à la DGMR pour approbation avant réalisation ;
- déléguer la conception et le suivi d'exécution des travaux d'appareillage et des travaux de câblages des conduites et des canalisations souterraines à la Commune d'Yverdon-les-Bains qui devra soumettre son projet d'eau potable et défense incendie à l'Office de la consommation (OFCO) et à l'Etablissement cantonale d'assurance incendie (ECA) pour approbation avant réalisation ;
- assurer les démarches d'information nécessaires à l'exécution du chantier ;

- h) assurer l'attribution des contrats de travaux et de prestations conformément à la LMP-VD, hormis pour les contrats uniquement communaux ;
- i) établir un suivi financier global du chantier et des coûts à charge de chaque partenaire selon la structure et la répartition du devis de réalisation (voir document en annexe) ;
- j) effectuer les démarches nécessaires pour que le financement de la part lui incombant (voir point 1.1, lettre b) puisse être sollicité et validé selon les règles en usage à l'État de Vaud ;
- k) effectuer les démarches nécessaires au cofinancement fédéral en relation avec les mesures n° PM08-2, PM08-3 et PM08-4 du paquet 1a AggloY PA1 et assurer la répartition entre l'État de Vaud et les Communes de Treykovagnes et d'Yverdon-les-Bains.

2 Obligations à la charge des Communes

2.1 La Commune de Chamblon s'engage à :

- a) déléguer le rôle de Maître de l'Ouvrage à l'État et son représentant, la DGMR ;
- b) cofinancer les coûts de réalisation de l'ouvrage à concurrence de **0.66 %** des coûts, soit **CHF 105'000.00 TTC** du total de CHF 15'900'000.00 TTC, subventions non déduites (voir document en annexe)
- c) collaborer aux démarches d'information nécessaires à l'exécution du chantier ;
- d) assurer l'attribution des contrats de travaux et de prestations spécifiques aux travaux communaux conformément à la LMP-VD ;
- e) effectuer les démarches nécessaires pour que le financement de la part lui incombant (voir point 2.1, lettre b) puisse être sollicité et validé selon les règles en usage à la Commune de Chamblon.

2.2 La Commune de Treykovagnes s'engage à :

- a) déléguer le rôle de Maître de l'Ouvrage à l'État et son représentant, la DGMR ;
- b) cofinancer les coûts de réalisation de l'ouvrage à concurrence de **17.74 %** des coûts, soit **CHF 2'820'000.00 TTC** du total de CHF 15'900'000.00 TTC, subventions non déduites (voir document en annexe)
- c) assurer la conception et le suivi d'exécution de l'éclairage public sur son territoire, et soumettre le projet à la DGMR pour approbation avant réalisation ;
- d) collaborer aux démarches d'information nécessaires à l'exécution du chantier ;
- e) assurer l'attribution des contrats de travaux et de prestations spécifiques aux travaux communaux conformément à la LMP-VD ;
- f) effectuer les démarches nécessaires pour que le financement de la part lui incombant (voir point 2.2, lettre b) puisse être sollicité et validé selon les règles en usage à la Commune de Treykovagnes ;
- g) effectuer les démarches nécessaires aux subventionnements en relation avec la mobilité active, la chaussée de la route cantonale « en localité » et les plantations (voir document en annexe).

2.3 La Commune d'Yverdon-les-Bains s'engage à :

- a) déléguer le rôle de Maître de l'Ouvrage à l'État et son représentant, la DGMR ;
- b) cofinancer les coûts de réalisation de l'ouvrage à concurrence de **23.52 %** des coûts, soit **CHF 3'740'000.00 TTC** du total de CHF 15'900'000.00 TTC, subventions non déduites (voir document en annexe)
- c) assurer la conception et le suivi d'exécution de l'éclairage public sur son territoire, et soumettre le projet à la DGMR pour approbation avant réalisation ;

- d) assurer la conception et le suivi d'exécution des travaux d'appareillage et des travaux de câblages des conduites et des canalisations souterraines, puis soumettre le projet d'eau potable et défense incendie à l'Office de la consommation (OFCO) et à l'Etablissement cantonale d'assurance incendie (ECA) pour approbation avant réalisation ;
- e) collaborer aux démarches d'information nécessaires à l'exécution du chantier ;
- f) assurer l'attribution des contrats de travaux et de prestations spécifiques aux travaux communaux conformément à la LMP-VD ;
- g) effectuer les démarches nécessaires pour que le financement de la part lui incombant (voir point 2.3, lettre b) puisse être sollicité et validé selon les règles en usage à la Commune d'Yverdon-les-Bains ;
- h) effectuer les démarches nécessaires aux subventionnements en relation avec la mobilité active, la chaussée de la route cantonale « en localité » et les conduites et les canalisations souterraines (voir document en annexe).

3 Variations économiques

- 3.1 Les variations économiques (à la hausse ou à la baisse) sont déterminées selon un barème officiel reconnu et convenu contractuellement avec les entreprises et les mandataires. Elles sont appliquées pour la période comprise entre la date de dépôt de l'offre et la période d'exécution des travaux ou des prestations.
- 3.2 Les variations économiques sont décomptées par les entreprises et les mandataires selon l'échelonnement convenu et sont prises en charge par les partenaires en fonction des clés spécifiques aux contrats concernés.

4 Boucllement final

- 4.1 Si à l'issue du chantier, le montant final est inférieur ou supérieur, hors variations économiques, à l'enveloppe initiale de coût de réalisation de l'ouvrage, le montant de cette différence sera pris en charge par chacun des partenaires en fonction des clés spécifiques des contrats concernés.
- 4.2 A défaut d'une clé spécifique, le montant de cette différence sera pris en charge par chacun des partenaires en fonction de la clé globale de la présente convention (points 1.1, 2.1, 2.2 et 2.3, lettres b).

5 Propriété

- 5.1 La propriété des équipements et aménagements réalisés est définie selon les règles fixées par la LRou.
- 5.2 La limite de traversée de Treycovagnes sera déplacée avant le carrefour du Châtelard. Ce carrefour, ainsi que l'entier du tronçon situé sur Treycovagnes, passeront sous statut « en localité ». La position définitive des panneaux sera déterminée après travaux par la DGMR et la Commune de Treycovagnes.
- 5.3 La limite de traversée d'Yverdon-les-Bains sera localement adaptée en fonction de l'aménagement. La position définitive des panneaux sera déterminée après travaux par la DGMR et la Commune d'Yverdon-les-Bains.

6 Entretien et exploitation

- 6.1 Après réception des travaux, l'État et les Communes assument les frais d'entretien et d'exploitation des aménagements et équipements dont ils sont propriétaires.
- 6.2 Pour le carrefour du Châtelard, situé territorialement sur la Commune d'Yverdon-les-Bains, les frais d'entretien et d'exploitation des aménagements routiers sont à charge de la Commune de Treycovagnes (route cantonale en localité).

7 Planification

- 7.1 Les parties contractantes s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le chantier débute dès acceptation de la présente convention, ceci sous réserve de l'octroi des autorisations et des crédits nécessaires par les organes compétents de chacun des partenaires.

8 Validité de la convention

- 8.1 La présente convention entre en force immédiatement pour une durée initiale de 5 ans dès sa signature par les parties.
- 8.2 Si, à l'échéance de la période de validité de la présente convention, le chantier n'a pas abouti, les parties s'engagent à discuter, dans un délai de six mois, de l'éventuelle reconduction de la présente convention.

9 Droit et for

- 9.1 La présente convention est soumise au droit suisse.
- 9.2 Le for est à Lausanne.

Ainsi fait et signé en quatre exemplaires originaux.

- Au nom de la Municipalité de Chamblon :


Max Holzer
Syndic
Rachelle Hofmann
Secrétaire

Chamblon, le 16.06.2025

- Au nom de la Municipalité de Treykovagnes :


Pascal Wüthrich
Syndic
Michèle Aubert Fahrni
Secrétaire

Treykovagnes, le 20.06.2025

- Au nom de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains :


Pierre Dessemontet
Syndic
François Zürcher
Secrétaire

Yverdon-les-Bains, le 26.06.2025

- Au nom de l'État de Vaud, Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) :


Nuria Gorrite
Cheffe du département

Lausanne, le 7.7.2025

Annexe :

- Devis de réalisation et répartition des coûts (version 4 du 8 mai 2025)

Copies de la convention signée, pour information (avec annexes) :

- DGMR, division entretien, Voyer de l'arrondissement Nord
- DGMR, division finances et support, section juridique
- Bureau d'agglomération AggloY

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - SYNTHESE

Affaire : RC 276 Treykovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil retirées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001
Auteurs : DGMR-IR ymy
Date : 08.05.2025
Version : 4

Version : 4						
Libellé	Devis de réalisation Montant TTC	Répartition				
		Part 1 - État de Vaud (DGMR) 57.7 % Montant TTC	Part 2 - Commune de Treycovagnes 17.7 % Montant TTC	Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains 23.5 % Montant TTC	Part 4 - Commune de Chamblon 0.7 % Montant TTC	Part 5 - Travaux pour tiers 0.4 % Montant TTC
Etude préliminaire, avant-projet	CHF 189'000.00	CHF 162'000.00	CHF 13'500.00	CHF	CHF	CHF
Etude de projet	CHF 503'000.00	CHF 347'000.00	CHF 106'000.00	CHF	CHF	CHF
Etude réseaux souterrains Yverdon-les-Bains	CHF 154'500.00	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Honoraires et frais phase réalisation	CHF 798'000.00	CHF 477'000.00	CHF 135'000.00	CHF	CHF	CHF
Achat de terrains et indemnités	CHF 306'500.00	CHF 225'000.00	CHF 38'000.00	CHF	CHF	CHF
Travaux pour chaussée	CHF 4'846'000.00	CHF 3'579'500.00	CHF 929'500.00	CHF	CHF	CHF
Travaux pour mobilité douce	CHF 3'371'500.00	CHF 2'821'500.00	CHF 258'500.00	CHF	CHF	CHF
Travaux pour transports publics	CHF 212'000.00	CHF 52'000.00	CHF 80'000.00	CHF	CHF	CHF
Travaux d'éclairage public	CHF 466'000.00	CHF	CHF 225'500.00	CHF	CHF	CHF
Travaux de réseaux souterrains	CHF 2'570'500.00	CHF 367'000.00	CHF 338'000.00	CHF	CHF	CHF
Travaux paysagers et plantations	CHF 686'500.00	CHF 51'000.00	CHF 378'500.00	CHF	CHF	CHF
Autres travaux	CHF 97'500.00	CHF 97'500.00	CHF	CHF	CHF	CHF
Archéologie	CHF 193'500.00	CHF 129'000.00	CHF 36'000.00	CHF	CHF	CHF
Réserve divers et imprévus	CHF 1'505'500.00	CHF 861'500.00	CHF 281'500.00	CHF	CHF	CHF
Total des dépenses	CHF 15'900'000.00	CHF 9'170'000.00	CHF 2'820'000.00	CHF	CHF 37'400'000.00	CHF 105'000.00
part des dépenses avec montants consolidés		82.3 %	81.9 %	84.2 %	83.3 %	90.0 %
part des dépenses avec montants estimatifs		8.2 %	8.1 %	6.4 %	9.5 %	1.5 %
part des dépenses en réserves		9.5 %	10.0 %	9.3 %	7.1 %	8.5 %
COMPARAISON AVEC DEVIS DE PROJET (phase 32 SIA 103) version 1.1 du 17.11.2022 basée sur prix unitaire de génie civil de 2020		CHF 12'270'000.00	CHF 2'550'000.00	CHF 1'650'000.00	CHF 125'000.00	CHF 47'000.00
écart CHF + 3'630'000.00		écart CHF + 1'272'000.00	écart CHF + 270'000.00	écart CHF + 2'090'000.00	écart CHF - 20'000.00	écart CHF + 18'000.00
écart + 29.6 %		écart + 16.1 %	écart + 10.6 %	écart + 126.7 %	écart - 16.0 %	écart + 38.3 %
Commentaire : sur la base l'indice suisse des prix de la construction entre avril 2020 (source devis de projet) et avril 2024, on constate une hausse moyenne de prix + 14.80 %						
Participations de tiers						
clé 881	facturé	CHF	- 25'000.00	CHF	-	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 695'000.00	CHF	- 515'000.00	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 20'000.00	CHF	- 180'000.00	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 425'000.00	CHF	-	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 209'000.00	CHF	- 45'000.00	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 20'000.00	CHF	- 80'000.00	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 41'000.00	CHF	- 10'000.00	CHF
clé 882	estimation	CHF	- 100'000.00	CHF	-	CHF
Total après déductions des recettes		CHF 14'365'000.00	CHF 2'085'000.00	CHF 3'325'000.00	CHF 105'000.00	CHF 65'000.00
crédit octroyé par le Conseil communal de Treykovagnes le 18.06.2018						

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treyconvagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy Date : 08.05.2025
Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treyconvagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)
DEPENSES																	
112	Honoraires - phase 1 étude	Répartition spécifique		CHF 718'000.00		+ 1'008.50	CHF 775'000.00	56.45	CHF 437'500.00	15.42	CHF 119'500.00	28.13	CHF 218'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Avant-projet, honoraires bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO)	Christe et Gyax contrat CP4600000574, facture finale	Sx	CHF 23'000.00	variable		CHF 25'000.00	100.00	CHF 25'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Avant-projet, honoraires ingénieur civil	Jaquier et Pointet contrat CP4600000575, facture finale	Sx	CHF 92'500.00	variable		CHF 100'000.00	72.57	CHF 73'000.00	13.72	CHF 13'500.00	13.72	CHF 13'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Avant-projet, honoraires ingénieur civil mise à l'enquête publique	Jaquier et Pointet contrat CP4600000575 av. 1 et 2, fact. finale	Sx	CHF 21'500.00	7.70 %	- 155.50	CHF 23'000.00	100.00	CHF 23'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Expertise, mesures de déflexion	Ertec contrat CP4600003627, facture finale	Sx	CHF 4'000.00	7.70 %	+ 692.00	CHF 5'000.00	0.00	CHF -	100.00	CHF 5'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY22 contrat CP4600003142, yc avenant 1	Sx	CHF 128'500.00	7.70 %	- 394.50	CHF 138'000.00	100.00	CHF 138'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Facture DGMR à Yverdon-les-Bains (contrat CP4600003142)	Sx	CHF 23'000.00	7.70 %	+ 229.00	CHF 25'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	100.00	CHF 25'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY22 contrat CP4600004428, yc av. 2 à 5 et var. éco.	Sx	CHF 213'000.00	variable		CHF 229'500.00	66.00	CHF 151'500.00	23.60	CHF 54'000.00	10.40	CHF 24'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires ing. civil réseaux Yverdon-les-Bains (hors crédit phase 1 étude)	Group. IRY22 cmd communale, phase 31 avant-projet (OC 4)	Sx	CHF 31'500.00	7.70 %	+ 74.50	CHF 34'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	100.00	CHF 34'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires ing. civil réseaux Yverdon-les-Bains (hors crédit phase 1 étude)	Group. IRY22 cmd communale, phases 32, 33 et 41 (OC 4)	Sx	CHF 112'000.00	7.70 %	- 124.00	CHF 120'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	100.00	CHF 120'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires d'architecte paysagiste	Profil paysage contrat CP4600003580	Sx	CHF 17'500.00	7.70 %	+ 152.50	CHF 19'000.00	100.00	CHF 19'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires de pédologue	Basler & Hofmann contrat CP4600007415, yc avenant 1	Sx	CHF 10'500.00	7.70 %	+ 191.50	CHF 11'500.00	66.00	CHF 8'000.00	23.60	CHF 2'500.00	10.40	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Honoraires de géologue-conseil	De Cérenville géotechnique contrat CP4600003538, facture finale	Sx	CHF 41'000.00	7.70 %	+ 343.00	CHF 44'500.00	0.00	CHF -	100.00	CHF 44'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
112	Honoraires - phase 2 réalisation	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 675'000.00		+ 325.00	CHF 730'000.00	57.06	CHF 416'500.00	18.08	CHF 132'000.00	23.97	CHF 175'000.00	0.89	CHF 6'500.00	0.00	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY22 contrat CP4600003142, offre de base	Sx	CHF 200'500.00	8.10 %	- 240.50	CHF 216'500.00	57.17	CHF 124'000.00	18.13	CHF 39'000.00	23.99	CHF 52'000.00	0.71	CHF 1'500.00	0.00	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Estimation révision honoraires au coût des travaux, yc avenants	Sx	CHF 231'500.00	8.10 %	+ 748.50	CHF 251'000.00	57.17	CHF 143'500.00	18.13	CHF 45'500.00	23.99	CHF 60'000.00	0.71	CHF 2'000.00	0.00	CHF -
	Honoraires d'architecte paysagiste	Profil paysage contrat CP4600003580	Sx	CHF 22'500.00	8.10 %	+ 177.50	CHF 24'500.00	57.17	CHF 13'500.00	18.13	CHF 4'500.00	23.99	CHF 6'000.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Honoraires de pédologue	Basler & Hofmann contrat CP4600007415, yc avenant 1	Sx	CHF 21'500.00	8.10 %	- 241.50	CHF 23'000.00	57.17	CHF 13'000.00	18.13	CHF 4'000.00	23.99	CHF 5'500.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Honoraires de géomètre pour implantations et relevés durant le chantier	Estimation	Sx	CHF 100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF 108'000.00	57.17	CHF 61'500.00	18.13	CHF 19'500.00	23.99	CHF 26'000.00	0.71	CHF 1'000.00	0.00	CHF -
	Honoraires de géomètre pour implantations et relevés services sout. de tiers	Prest. à charge du gestionnaire, non incluses au présent devis	Sx	non inclus	8.10 %		non inclus	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -			100.00 %	non inclus
	Constats avant travaux pour bâtiments riverains	Estimation (bât. à moins de 25 m) nombre : 14 p	Sx	CHF 59'000.00	8.10 %	+ 221.00	CHF 64'000.00	57.17	CHF 36'500.00	18.13	CHF 11'500.00	23.99	CHF 15'500.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Laboratoire du maître de l'ouvrage	Estimation	Sx	CHF 40'000.00	8.10 %	- 240.00	CHF 43'000.00	57.17	CHF 24'500.00	18.13	CHF 8'000.00	23.99	CHF 10'000.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
113	Frais de procédures - phase 1 étude	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 500.00			CHF 500.00	100.00	CHF 500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Frais d'avocats et dépens juridiques	Dépens demandé par tribunal d'expropriation		CHF 500.00	0.00 %		CHF 500.00	100.00	CHF 500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
113	Frais de procédures - phase 2 réalisation	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 13'000.00		+ 447.00	CHF 14'500.00	48.27	CHF 7'000.00	20.69	CHF 3'000.00	24.14	CHF 3'500.00	6.90	CHF 1'000.00	0.00	CHF -
	Frais de publications et d'informations	Montant en réserve		CHF 3'500.00	8.10 %	+ 216.50	CHF 4'000.00	57.17	CHF 1'500.00	18.13	CHF 1'000.00	23.99	CHF 1'000.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Frais d'avocats et dépens juridiques	Montant en réserve		CHF 9'500.00	8.10 %	+ 230.50	CHF 10'500.00	57.17	CHF 5'500.00	18.13	CHF 2'000.00	23.99	CHF 2'500.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
221	Acquisitions de terrains - phase 2 réalisation	Répartition spécifique intérêts : 4 ans. 3.5 %/an		CHF 132'000.00		+ 2'330.00	CHF 140'000.00	67.86	CHF 95'000.00	14.29	CHF 20'000.00	17.14	CHF 24'000.00	0.71	CHF 1'000.00	0.00	CHF -
	Honoraires géomètre officiel (abonnement et dossier de mutation)	Estimation, répartition au prorata des travaux parts 1 à 4	S4 à S8	CHF 60'000.00	8.10 %	+ 140.00	CHF 65'000.00	57.17	CHF 37'000.00	18.13	CHF 12'000.00	23.99	CHF 15'500.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Honoraires notaire	Estimation, répartition au prorata des travaux parts 1 à 4	S4 à S8	CHF 10'000.00	8.10 %	+ 190.00	CHF 11'000.00	57.17	CHF 6'000.00	18.13	CHF 2'000.00	23.99	CHF 2'500.00	0.71	CHF 500.00	0.00	CHF -
	Emp. déf. en localité Treyconvagnes, parc. n° 78 (zone agricole)	Convention surface : 515 m2 prix : 4.90/m2	S4, S5, S7	CHF 3'000.00	0.00 %		CHF 3'000.00	0.00	CHF -	100.00	CHF 3'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. en localité Treyconvagnes, parc. n° 79, 1ère partie (zone agricole)	Convention surface : 369 m2 prix : 4.90/m2	S4, S5, S7	CHF 2'500.00	0.00 %		CHF 2'500.00	0.00	CHF -	100.00	CHF 2'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 79, 2ème partie (zone agricole)	Convention surface : 150 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 1'000.00	0.00 %		CHF 1'000.00	100.00	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 80 (zone agricole)	Convention surface : 65 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF 1'000.00	100.00	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 82 (zone agricole)	Convention surface : 89 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF 1'000.00	100.00	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 83 (zone agricole)	Convention surface : 19 m2 prix : 4.60/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF 1'000.00	100.00	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 85 (zone agricole)	Convention surface : 242 m2 prix : 4.60/m2	S4	CHF 1'500.00	0.00 %		CHF 1'500.00	100.00	CHF 1'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 85 (zone utilité publique)	Convention surface : 20 m2 prix : 40.00/m2	S4	CHF 1'000.00	0.00 %		CHF 1'000.00	100.00	CHF 1'000.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treyconvagnes, parc. n° 91 (zone agricole)	Convention surface : 265 m2 prix : 4.60/m2	S4	CHF 1'500.00	0.00 %		CHF 1'500.00	100.00	CHF 1'500.00	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -	0.00	CHF -
	Servitude passage public hors localité Treyconvagnes, parc. 75	Convention surface : 214 m2 prix : 2.30/m2	S4	CHF 1'000.00													



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treyconvagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy

Date : 08.05.2025

Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treyconvagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)
	Génie civil, conduite de gaz Yverdon-les-Bains (GAZ)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 48'500.00	8.10 %	- 428.50	CHF 52'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 52'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains (EAU)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	S11	CHF 121'000.00	8.10 %	- 801.00	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, tubes électriques Yverdon-les-Bains (ELEC)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 227'000.00	8.10 %	- 387.00	CHF 245'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 245'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, tubes électriques Romande Energie (RE)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 70.00	CHF 32'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 32'500.00
	Génie civil, tubes communications Swisscom (SW)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 23'500.00	8.10 %	+ 96.50	CHF 25'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 25'500.00
	Génie civil, plantations et mobilier urbain Treyconvagnes (PMUTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 209'000.00	8.10 %	+ 71.00	CHF 226'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 226'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, plantations et mobilier urbain Yverdon-les-Bains (PMUYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 72'500.00	8.10 %	- 372.50	CHF 78'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 78'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon en localité Treyconvagnes	Estimation panneaux : 3 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 4'500.00	8.10 %	+ 135.50	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon hors localité	Estimation panneaux : 20 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 570.00	CHF 33'000.00	100.00 %	CHF 33'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 3 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 4'500.00	8.10 %	+ 135.50	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon en localité Treyconvagnes	Estimation panneaux : 2 pièces prix : 1'500.00/p	S4, S5, S7	CHF 3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tron. hors loc. Treyconvagnes + carr. Châtelard	Estimation panneaux : 10 pièces prix : 1'500.00/p	S4	CHF 15'000.00	8.10 %	- 215.00	CHF 16'000.00	93.20 %	CHF 15'000.00	3.40 %	CHF 500.00	3.40 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon hors localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 5 pièces prix : 1'500.00/p	S4	CHF 7'500.00	8.10 %	+ 392.50	CHF 8'500.00	92.86 %	CHF 8'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 2 pièces prix : 1'500.00/p	S4, S6, S8	CHF 3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Marquages podotactiles pour arrêts de bus	Estimation		CHF 1'000.00	8.10 %	+ 419.00	CHF 1'500.00	50.00 %	CHF 500.00	25.00 %	CHF 500.00	25.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treyconvagnes	Devis IRY52 du 30.06.2022 luminaires : 27 pièces	S4, S5	CHF 94'500.00	8.10 %	- 154.50	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 30.06.2022 luminaires : 29 pièces	S4, S6	CHF 101'500.00	8.10 %	+ 278.50	CHF 110'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 110'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations sur Treyconvagnes, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024 (semis compris trv. g.c.)		CHF 75'500.00	8.10 %	+ 384.50	CHF 82'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 82'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations sur Yverdon-les-Bains, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024 (semis compris trv. g.c.)		CHF 101'000.00	8.10 %	- 181.00	CHF 109'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 109'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations carrefour du Châtelard, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 67'500.00	8.10 %	+ 32.50	CHF 73'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 36'500.00	50.00 %	CHF 36'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement paysager carr. du Châtelard, partie mobilier urbain & éclairage	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 33'000.00	8.10 %	- 673.00	CHF 35'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 17'500.00	50.00 %	CHF 17'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement paysager carr. du Châtelard, partie pavages et bordures	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 49'500.00	8.10 %	+ 490.50	CHF 54'000.00	50.00 %	CHF 27'000.00	25.00 %	CHF 13'500.00	25.00 %	CHF 13'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Mobilier urbain carrefour du Châtelard, 2 x abribus + 1 x abrivélos combiné	Estimation, y compris alimentation électrique	S12	CHF 100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF 108'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 54'000.00	50.00 %	CHF 54'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement nouveau parking pour restaurant du Châtelard	Devis IRY52 du 30.06.2022		CHF 90'000.00	8.10 %	+ 210.00	CHF 97'500.00	100.00 %	CHF 97'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Electromécanique, adaptation station de pompage collecteur EU	Estimation voir com. 3		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 70.00	CHF 32'500.00	68.85 %	CHF 22'500.00	22.34 %	CHF 7'500.00	3.49 %	CHF 1'000.00	5.32 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -
	Appareillage, conduite de gaz Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024		CHF 94'000.00	8.10 %	+ 386.00	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Appareillage, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024	S11	CHF 560'000.00	8.10 %	- 360.00	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Protection cathodique conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains, yc génie civil	Devis IRY52 du 16.12.2024 (selon offre Indarco du 11.12.2024)	S11	CHF 66'000.00	8.10 %	+ 654.00	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Tavaux électriques et câblage, tubes électricités Yverdon-les-Bains	Devis interne SEY du 29.10.2024		CHF 460'000.00	8.10 %	+ 740.00	CHF 498'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 498'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Câblage, tubes électricités Romande Energie au domaine public	Travaux à charge du gestionnaire, non inclus au présent devis		non inclus	8.10 %		non inclus	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	non inclus
	Câblage, tubes communications Swisscom au domaine public	Travaux à charge du gestionnaire, non inclus au présent devis		non inclus	8.10 %		non inclus	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	non inclus
	Câblage, tubes communications Swisscom au domaine privé	Devis Swisscom du 27.11.2024 voir com. 9		CHF 15'000.00	8.10 %	- 215.00	CHF 16'000.00	75.00 %	CHF 12'000.00	25.00 %	CHF 4'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Abattages arbres existants tronçon en localité Treyconvagnes	Estimation arbres : 2 pièces prix : 1'000.00/p		CHF 2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Abattages arbres existants tronçon hors localité Yverdon-les-Bains	Estimation arbres : 18 pièces prix : 1'000.00/p		CHF 18'000.00	8.10 %	+ 42.00	CHF 19'500.00	92.86 %	CHF 18'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Défrichement zone forestière sur Treyconvagnes	Estimation surface : 23 m2 prix : 100.00/m2		CHF 2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF 2'500.00	100.00 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Reboisement zone forestière sur Treyconvagnes	Estimation surface : 23 m2 prix : 50.00/m2		CHF 1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF 1'500.00	100.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Défrichement zone forestière sur Yverdon-les-Bains	Estimation surface : 25 m2 prix : 100.00/m2		CHF 2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF 2'500.00	92.86 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Reboisement zone forestière sur Yverdon-les-Bains	Estimation surface : 25 m2 prix : 50.00/m2		CHF 1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF 1'500.00	92.86 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
334	Fouilles archéologiques - phase 1 étude	Répartition spécifique		CHF 18'000.00		- 347.50	CHF 19'000.00	100.00 %	CHF 19'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Sondages préliminaires	Archeodunum contrat CP4600003611, facture finale		CHF 17'500.00	7.70 %	- 347.50	CHF 18'500.00	100.00 %	CHF 18'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Sondages préliminaires	Permis de fouilles facturé par Yverdon-les-Bains		CHF 500.00	0.00 %		CHF 500.00	100.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
334	Fouilles archéologiques - phase 2 réalisation	Répartition selon parties d'ouvrage		CHF 178'000.00		+ 1'082.00	CHF 193'500.00	66.67 %	CHF 129'000.00	18.60 %	CHF 36'000.00	12.92 %	CHF 25'000.00	1.03 %	CHF 2'000.00	0.78 %	CHF 1'500.00
	Génie civil, fouilles archéologiques (ARCH)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges voir com. 5		CHF 17'500.00	8.10 %	+ 1'082.50	CHF 20'000.00	66.96 %	CHF 12'500.00	18.71 %	CHF 4'000.00	12.91 %	CHF 2'500.00	0.84 %	CHF 500.00	0.58 %	CHF 500.00
	Réserve pour fouilles archéologiques																



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treykovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy Date : 08.05.2025
Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses			Répartition										
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)

COMMENTAIRES

Com. 1 Clé de répartition pour mobilité douce tronçon hors localité sur Treycovagnes, y compris carrefour du Châtelard (profils P200 à P680)																																																										
Tronçon sur Treycovagnes, hors localité (profils P200 à P610)	longueur	410 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'230 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes																																													
			surlargeur pour les piétons	aucune													surface suppl. pour les piétons	aucune																																								
			largeur complète	3.00 m													surface complète	1'230 m2																																								
Carrefour du Châtelard côté nord, hors localité (profils P610 à P680 + RC 274)	longueur	90 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	270 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains																																											
			surlargeur pour les piétons	variable													surface suppl. pour les piétons	240 m2																																								
			largeur complète	variable													surface complète	510 m2																																								
Carrefour du Châtelard côté sud, hors localité (profils P600 à P630)	longueur	30 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	90 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains																																											
			surlargeur pour les piétons	0.35 m													surface suppl. pour les piétons	10 m2																																								
			largeur complète	3.35 m													surface complète	100 m2																																								
					surface totale	1'840 m2			clé résultante arrondi à 0.01 %	93.20 %	État de Vaud (DGMR)	3.40 %	Treycovagnes	3.40 %	Yverdon-les-Bains																																											
Com. 2 Clé de répartition pour mobilité douce tronçon hors localité sur Yverdon-les-Bains (profils P680 à P1000)																																																										
Tronçon sur Yverdon-les-Bains, hors localité (profils P680 à P1000)	longueur	320 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	960 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)			0.00 %	Yverdon-les-Bains																																											
			surlargeur pour les piétons	0.50 m													surface suppl. pour les piétons	160 m2																																								
			largeur complète	3.50 m													surface complète	1'120 m2																																								
									clé résultante arrondi à 0.01 %	92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains																																											
Com. 3 Clé de répartition pour collecteur d'eaux usées (profils P500 à P970)																																																										
Tronçon sur Treycovagnes	longueur au domaine privé (emprise du projet)	110 m	→		à charge porteur du projet, selon clé de répartition mobilité douce, tronçon Treycovagnes, hors localité (voir com. 1)	→		→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes																																														
Carrefour du Châtelard	longueur au domaine public	80 m	→		à charge du propriétaire (Treycovagnes)	→		→				100.00 %	Treycovagnes																																													
Tronçon sur Yverdon-les-Bains	longueur au domaine privé (emprise du projet)	230 m	→		à charge porteur du projet, selon clé de répartition mobilité douce, tronçon Yverdon-les-Bains, hors localité (voir com. 2)	→		→	92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains																																												
	longueur au domaine public	50 m	→		à charge des copropriétaires (Chamblon et Treycovagnes)	→		→	68.85 %	État de Vaud (DGMR)	50.00 %	Treycovagnes	3.49 %	Yverdon-les-Bains	50.00 %	Chamblon																																										
					longueur totale	470 m			clé résultante arrondi à 0.01 %																																																	
Com. 4 Clé de répartition pour collecteur d'eaux claires (profils P660 à P810)																																																										
Bassin versant sur Chamblon, y compris RC 274			surface réduite	0.70 ha	→		→																																																			
			surface réduite	2.63 ha													→	à charge de la Commune de Chamblon	→																																							
			surface réduite	0.29 ha													→	à charge de la Commune de Treycovagnes	→																																							
			surface totale	3.61 ha													→	à charge de l'Etat de Vaud (DGMR)	→																																							
									clé résultante arrondi à 0.01 %	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	100.00 %	Treycovagnes		100.00 %	Chamblon																																										
Com. 5 Clé de répartition fouilles archéologiques																																																										
Coût des travaux de génie civil (sans partie d'ouvrage ARCH)	part 1	CHF	6'729'000.00 TTC	→	à charge de l'Etat de Vaud (DGMR)	→		→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)																																																
																	part 2	CHF	1'881'000.00 TTC	→	à charge de la Commune de Treycovagnes	→		100.00 %	Treycovagnes																																	
																													part 3	CHF	1'297'000.00 TTC	→	à charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains	→		100.00 %	Yverdon-les-Bains																					
																																								part 4	CHF	84'500.00 TTC	→	à charge de la Commune de Chamblon	→		100.00 %	Chamblon										
																																																		part 5	CHF	58'000.00 TTC	→	à charge de la Commune des tiers	→		100.00 %	Tiers
									clé résultante arrondi à 0.01 %	66.96 %		18.71 %	Treycovagnes	12.91 %	Yverdon-les-Bains	0.84 %	Chamblon	100.00 %	Tiers																																							
Com. 6 Clé de répartition pour mur M1																																																										
Ouvrage nécessaire pour élargissement trottoir et déplacement assiette de chaussée (profils P414 à P592)			largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	530 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes																																													
			surlargeur pour les piétons	aucune													surface suppl. pour les piétons	aucune																																								
			largeur complète	3.00 m													surface complète	530 m2																																								
			largeur chaussée	6.00 m													surface chaussée	1'070 m2																																								
					surface totale	1'600 m2			clé résultante arrondi à 0.01 %	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes																																													
Com. 7 Clé de répartition pour mur M2																																																										
Ouvrage nécessaire pour élargissement chaussée, nouveau quai arrêt de bus et liaison mobilité douce vers chemin du Maréchat (profils P601 à P665)			largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	90 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains																																											
			surlargeur pour les piétons	0.35 m													surface suppl. pour les piétons	10 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains																															
			largeur complète	3.35 m																								surface complète	100 m2																													
																																				surface quai arrêt de bus	90 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains												
			largeur quai arrêt de bus	3.35 m																																											surface chaussée	570 m2	→	à charge de l'Etat de Vaud (DGMR)	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains	
			largeur chaussée variable entre 7.70 m et 10.00 m																																																							surface totale
Com. 8 Clé de répartition pour mur M3 et pour prolongations Canal Ancien Bey (OAB) et buse Canal Occidental (BCO)																																																										
Ouvrages nécessaires pour nouvelle piste mixte de mobilité douce (profils P810, P825 à P870 et P980)			largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	960 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)			0.00 %	Yverdon-les-Bains																																											
			surlargeur pour les piétons	0.50 m													surface suppl. pour les piétons	160 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	50.00 %	Yverdon-les-Bains																																	
			largeur complète	3.50 m																						surface complète	1'120 m2																															
									clé résultante arrondi à 0.01 %	92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains																																											
Com. 9 Clé de répartition pour câblage tubes communications Swisscom au domaine privé (tronçon Treycovagnes)																																																										
Nouveaux tubes sur parcelle n° 79 (profils P140 à P200) (génie civil inclus partie d'ouvrage PMUTR)			longueur au domaine privé	60.00 m	→		→		→			100.00 %	Treycovagnes																																													
																	à charge porteur du projet, tronçon Treycovagnes en localité déplacement pour permettre la plantations des arbres	→																																								
																								à charge porteur du projet, tronçon Treycovagnes hors localité déplacement pour permettre réalisation mur M1 (voir com. 6)	→																																	
																															100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes																								
Nouveaux tubes sur parcelles n° 85 et 91 (profils P410 à P590) (génie civil inclus partie d'ouvrage M1)			longueur au domaine privé	180.00 m	→																																																					
					longueur totale	240.00 m			clé résultante arrondi à 0.01 %	75.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes																																													



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treyconvagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy

Date : 08.05.2025

Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition													
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treyconvagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers					
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)				
RECETTES																					
881	Participations de tiers			CHF	23'000.00		+ 229.00	CHF	25'000.00	100.00 %	CHF	25'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00			
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Facture DGMR à Yverdon-les-Bains (contrat CP4600003142)		CHF	23'000.00	7.70 %	+ 229.00	CHF	25'000.00	100.00 %	CHF	25'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-			
882	Subventions (estimations)			CHF	1'397'500.00		- 697.50	CHF	1'510'000.00	23.84 %	CHF	360'000.00	48.68 %	CHF	735'000.00	27.48 %	CHF	415'000.00			
	VD pour travaux RC en localité Treyconvagnes (LRou art. 56)	50.0 % des coûts sur (taux 2025)	CHF	952'500.00 HT	S1	CHF	476'500.00	8.10 %	- 96.50	CHF	515'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	515'000.00	0.00 %			
	VD pour travaux RC en localité Yverdon-les-Bains (LRou art. 56)	50.0 % des coûts sur (taux 2025)	CHF	333'000.00 HT	S2	CHF	166'500.00	8.10 %	+ 13.50	CHF	180'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %			
	CH (distribuée par VD) pour assainissement du bruit routier RC hors localité	32 % des coûts sur	CHF	60'000.00 HT	S3	CHF	19'500.00	8.10 %	- 79.50	CHF	21'000.00	100.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	0.00 %			
	CH pour projet d'agglo. PA1, mesures PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4	Montant plafonné (valeur oct. 2005)	indice 126.40	S4	CHF	317'000.00	8.10 %	- 677.00	CHF	342'000.00	80.06 %	CHF	274'000.00	9.37 %	CHF	32'000.00	10.57 %	CHF	36'000.00		
	CH pour projet d'agglo. PA1, mesures PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4	Indexation (valeur oct. 2024)	indice 157.10	S4	CHF	77'000.00	8.10 %	- 237.00	CHF	83'000.00	80.06 %	CHF	66'000.00	9.37 %	CHF	8'000.00	10.57 %	CHF	9'000.00		
	VD pour vélo en localité Treyconvagnes, mesure PM-08.2 (LMTP art. 29)	15 % des coûts sur (valeur oct. 2005)	CHF	101'000.00 HT	S5	CHF	15'500.00	8.10 %	+ 244.50	CHF	17'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	17'000.00	0.00 %			
	VD pour vélo en localité Treyconvagnes, mesure PM-08.2 (LMTP art. 29)	Indexation (valeur oct. 2017)	indice 134.10	S5	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, mesure PM-08.4 (LMTP art. 29)	15 % des coûts sur (valeur oct. 2005)	CHF	69'000.00 HT	S6	CHF	10'500.00	8.10 %	+ 149.50	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %			
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, mesure PM-08.4 (LMTP art. 29)	Indexation (valeur oct. 2017)	indice 134.10	S6	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00		
	VD pour vélo en localité Treyconvagnes, stratégie vélo 2035	50 % des coûts sur	CHF	204'000.00 HT	S7	CHF	102'000.00	8.10 %	+ 238.00	CHF	110'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	0.00 %			
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, stratégie vélo 2035	50 % des coûts sur	CHF	123'500.00 HT	S8	CHF	62'000.00	8.10 %	- 22.00	CHF	67'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %			
	VD pour interface multimodal de transports de voyageurs, carr. du Châtelard	50 % des coûts sur	CHF	37'000.00 HT	S12	CHF	18'500.00	8.10 %	+ 1.50	CHF	20'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	10'000.00	50.00 %			
	VD pour plantations Treyconvagnes (LPPrNP art. 56)	Forfait arbres majeurs 27 pièces	prx : 1'500.00/p	S9	CHF	37'500.00	8.10 %	- 37.50	CHF	40'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	40'500.00	0.00 %	CHF	-		
	VD pour plantations Treyconvagnes (LPPrNP art. 56)	Forfait arbustes indigènes 19 pièces	prx : 30.00/p	S9	CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-		
	VD pour plantations Yverdon-les-Bains (LPPrNP art. 56)	Non éligible (population > 6'000 habitants)		S10	CHF	0.00	8.10 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00		
	ECA pour conduite eau potable Yverdon-les-Bains (RPFPIEN art. 9 al. 7)	10 % des coûts sur	CHF	921'000.00 HT	S11	CHF	92'500.00	8.10 %	+ 7.50	CHF	100'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %			
	Arrondi sur part 1 - État de Vaud (DGMR)	Montant en réserve			CHF	- 1'000.00	8.10 %	+ 81.00	CHF	- 1'000.00	100.00 %	CHF	- 1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi sur part 2 - Commune de Treyconvagnes	Montant en réserve			CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi sur part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains	Montant en réserve			CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi sur part 4 - Commune de Chamblon	Montant en réserve			CHF	0.00	8.10 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00		
Totaux des recettes				CHF	1'420'500.00		- 468.50	CHF	1'535'000.00	25.08 %	CHF	385'000.00	47.88 %	CHF	735'000.00	27.04 %	CHF	415'000.00	0.00 %	CHF	0.00

RECAPITULATION ET REPARTITION RECETTES DEDUITES	Part 1	État de Vaud (DGMR)	dépenses	57.67 %	CHF	8'440'000.00		CHF	9'170'000.00
			recettes	25.08 %	CHF	- 356'500.00		CHF	- 385'000.00
			total	61.16 %	CHF	8'083'500.00		CHF	8'785'000.00
	Part 2	Commune de Treycovagnes	dépenses	17.74 %	CHF	2'596'500.00		CHF	2'820'000.00
			recettes	47.88 %	CHF	- 680'000.00		CHF	- 735'000.00
			total	14.51 %	CHF	1'916'500.00		CHF	2'085'000.00
	Part 3	Commune d'Yverdon-les-Bains	dépenses	23.52 %	CHF	3'442'000.00		CHF	3'740'000.00
			recettes	27.04 %	CHF	- 384'000.00		CHF	- 415'000.00
			total	23.15 %	CHF	3'058'000.00		CHF	3'325'000.00
	Part 4	Commune de Chamblon	dépenses	0.66 %	CHF	96'500.00		CHF	105'000.00
			recettes	0.00 %	CHF	0.00		CHF	0.00
			total	0.73 %	CHF	96'500.00		CHF	105'000.00
	Part 5	Travaux pour tiers	dépenses réseaux Romande Energie	0.23 %	CHF	33'500.00		CHF	36'500.00
			dépenses réseau Swisscom	0.18 %	CHF	26'500.00		CHF	28'500.00
			total	0.45 %	CHF	60'000.00		CHF	65'000.00
totaux de contrôle			dépenses	100.00 %	CHF	14'635'000.00		CHF	15'900'000.00
			recettes	100.00 %	CHF	- 1'420'500.00		CHF	- 1'535'000.00
			dépenses moins recettes	100.00 %	CHF	13'214'500.00		CHF	14'365'000.00

Déterminations des coûts imputables pour les participations et les subventions

S1	Subvention cantonale (VD) pour réfection de chaussée RC en localité sur Treyconvagnes (LRou art. 56)																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	part honoraires	7.00 %	CHF 26'000.00	7.70 %	- 2.00	CHF 28'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 28'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	sur travaux		CHF 31'000.00	8.10 %	- 11.00	CHF 33'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 33'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 331	Génie civil, chaussée tronçon en localité Treyconvagnes (CHTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges			CHF 855'000.00	8.10 %	+ 245.00	CHF 924'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 924'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
		Déduction éléments non subventionnables (voir commentaire ci-dessous)			CHF - 44'000.00	8.10 %	+ 64.00	CHF - 47'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF - 47'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 335	Expertises de chaussée	Ertec contrat CP4600000709, facture finale			CHF 38'000.00	8.00 %	- 40.00	CHF 41'000.00	100.00 %	CHF 41'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
		Déduction part de l'expertise chaussée payée par la DGMR			CHF - 38'000.00	8.00 %	+ 40.00	CHF - 41'000.00	100.00 %	CHF - 41'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF 868'000.00 HT		CHF 87'000.00	8.10 %	- 47.00	CHF 94'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 94'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
	Arrondi				CHF - 2'500.00	8.10 %	+ 202.50	CHF - 2'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF - 2'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
Totaux pour S1					Coût imputable	CHF 952'500.00	+ 451.50	CHF 1'030'000.00	0.00 %	CHF 0.00	100.00 %	CHF 1'030'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %

Commentaires :
Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LRou art. 56 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.
Pour les honoraires, seules les prestations de l'ingénieur civil sont prises en compte pour la phase 1 étude et pour la phase 2 réalisation. La part d'honoraires ne peut pas excéder 13.5 % des travaux.
Pour les travaux, les éléments des CAN 116 défrichements, 117 démolitions, 151 réseaux enterrés et 222 bordures ne sont pas pris en compte. Les éléments des CAN 111 régie et 113 installations de chantier sont pris en compte au prorata.
Le montant estimé de la subvention LRou art. 56 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.
Le taux indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant est défini selon les références annuelles de 2024. Il sera adapté aux valeurs de références annuelles de référence au moment de l'octroi de la subvention.

S2	Subvention cantonale (VD) pour réfection de chaussée RC en localité sur Yverdon-les-Bains (LRou art. 56)																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	part honoraires	7.00 %	CHF 9'000.00	7.70 %	- 193.00	CHF 9'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 9'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	sur travaux		CHF 11'000.00	8.10 %	+ 109.00	CHF 12'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 12'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 331	Génie civil, chaussée tronçon en localité Yverdon-les-Bains (CHYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges			CHF 307'000.00	8.10 %	+ 133.00	CHF 332'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 332'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
		Déduction éléments non subventionnables (voir commentaire ci-dessous)			CHF - 22'000.00	8.10 %	- 218.00	CHF - 24'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF - 24'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 335	Expertises de chaussée	Ertec contrat CP4600000709, facture finale			CHF 38'000.00	8.00 %	- 40.00	CHF 41'000.00	100.00 %	CHF 41'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
		Déduction part de l'expertise chaussée payée par la DGMR			CHF - 38'000.00	8.00 %	+ 40.00	CHF - 41'000.00	100.00 %	CHF - 41'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF 305'000.00 HT		CHF 30'500.00	8.10 %	+ 29.50	CHF 33'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 33'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
	Arrondi				CHF - 2'500.00	8.10 %	+ 202.50	CHF - 2'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF - 2'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %
Totaux pour S2					Coût imputable	CHF 333'000.00	+ 63.00	CHF 360'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %	CHF 0.00	100.00 %	CHF 360'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %

Commentaires :
Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LRou art. 56 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.
Pour les honoraires, seules les prestations de l'ingénieur civil sont prises en compte pour la phase 1 étude et pour la phase 2 réalisation. La part d'honoraires ne peut pas excéder 13.5 % des travaux.
Pour les travaux, les éléments des CAN 116 défrichements, 117 démolitions, 151 réseaux enterrés et 222 bordures ne sont pas pris en compte. Les éléments des CAN 111 régie et 113 installations de chantier sont pris en compte au prorata.
Le montant estimé de la subvention LRou art. 56 indiqué dans le tableau "recettes" ci-



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treykovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy Date : 08.05.2025
Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition										
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers		
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	
S3	Subvention cantonale (VD) pour assainissement du bruit routier, partie hors localité entre les profils P200 et P700																	
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	6'000.00	7.70 %	+ 38.00	CHF	6'500.00	100.00 %	CHF	6'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	6'000.00	8.10 %	+ 14.00	CHF	6'500.00	100.00 %	CHF	6'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
clé 331	Chaussée hors localité profils P200 à P590 surface 2'340 m2	Prix moyen ACB 16 + AC MR 8 VD 30.49 CHF/m2		CHF	71'500.00	8.10 %	+ 208.50	CHF	77'500.00	100.00 %	CHF	77'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	profils P590 à P640 surface 400 m2	Prix moyen ACEME 22 + AC MR 8 VD 36.21 CHF/m2		CHF	14'500.00	8.10 %	- 174.50	CHF	15'500.00	100.00 %	CHF	15'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	profils P640 à P660 surface 350 m2	Non considéré (dalles béton pour arrêts de bus)			non considéré	8.10 %			non considéré	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	profils P660 à P700 surface 350 m2	Prix moyen ACEME 22 + AC MR 8 VD 36.21 CHF/m2		CHF	12'500.00	8.10 %	- 12.50	CHF	13'500.00	100.00 %	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur CHF 110'500.00 HT		CHF	11'000.00	8.10 %	+ 109.00	CHF	12'000.00	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Arrondi			CHF	- 1'500.00	8.10 %	+ 121.50	CHF	- 1'500.00	100.00 %	CHF	- 1'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
				CHF	120'000.00		+ 304.00	CHF	130'000.00	100.00 %	CHF	130'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00
				CHF	50.00 %			CHF	50.00 %			50.00 %						
Totaux pour S3																		
Sous-total part imputable																		
Coût imputable																		

Coût imputable plafonné en valeur 2005 (tableau AggloY du 25.09.2017) CHF 1'515'000.00 pour assurer l'obtention de la totalité de la subvention CH mesures PA1, il faut que le coût imputable HT soit supérieur au égal au coût imputable plafonné du tableau AggloY

Calcul ratio surface pour éclairage public :

Eclairage public sur Treykovagnes (profils P000 à P610)		longueur complète	610 m	largeur mobilité douce	3.00 m	surface mobilité douce	1'830 m2	ratio part éclairage pour mobilité douce	33.33 %
				largeur chaussée	6.00 m	surface chaussée	3'660 m2		
						surface complète	5'490 m2		
Eclairage public sur Yverdon-les-Bains (profils P610 à P1060)		longueur complète	450 m	largeur mobilité douce	3.50 m	surface mobilité douce	1'580 m2	ratio part éclairage pour mobilité douce	35.03 %
						surface chaussée	2'930 m2		
						surface complète	4'510 m2		



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treykovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy Date : 08.05.2025
Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition										
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers		
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	
S5	Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Treycovagnes (LMTp art. 29), paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.2 partie en localité																	
	Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :	largeur dédiée aux vélos 3.00 m surlargeur pour les piétons aucune	entier MD 100.00 %															
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	13'500.00	7.70 %	- 39.50	CHF	14'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	14'500.00	0.00 %	CHF	-
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	12'500.00	8.10 %	- 12.50	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF	1'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'500.00	0.00 %	CHF	-
	Acquisitions de terrains	Selon conventions	entier MD 100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %		CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions	entier MD 100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %		CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Selon conventions	entier MD 100.00 %	CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Treycovagnes (MDTR)	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	entier MD 100.00 %	CHF	188'000.00	8.10 %	- 228.00	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Treycovagnes (ECLTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	voir ci-dessous 10.93 %	CHF	12'500.00	8.10 %	- 12.50	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes	Devis IRY52 du 30.06.2022	voir ci-dessous 10.93 %	CHF	10'500.00	8.10 %	+ 149.50	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes	Estimation	entier MD 100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF 259'500.00 HT	CHF	26'000.00	8.10 %	- 106.00	CHF	28'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	28'000.00	0.00 %	CHF	-
	Arrondi			CHF	- 1'500.00	8.10 %	+ 121.50	CHF	- 1'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 1'500.00	0.00 %	CHF	-
Totaux pour S5	Indice suisse prix de la construction pour génie civil région lémanique	oct. 2024 157.1	Sous-total en valeur actuelle	CHF	284'000.00		- 492.00	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00
	référence (base 100 octobre 1998)	oct. 2005 126.4	Sous-total en valeur 2005	CHF	228'500.00			CHF	245'500.00		CHF	0.00		CHF	0.00		CHF	0.00
					0.4421				0.4421			0.4421			0.4421			0.4421
	Facteur de plafonnement identique à subvention CH mesures PA1 (voir sous S4)			CHF	101'000.00			CHF	108'500.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	108'500.00	0.00 %	CHF	0.00
	Coût imputable en valeur 2005																	

Calcul ratio surface pour éclairage public :

Eclairage public sur Treykovagnes (profils P000 à P610)	longueur complète	610 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'830 m2	longueur en localité	(profils P000 à P200)	200 m	ratio part éclairage pour mobilité douce en localité	10.93 %
			surlargeur pour les piétons	aucune	surface suppl. pour les piétons	aucune				entier MD	100.00 %
			largeur chaussée	6.00 m	surface chaussée	3'660 m2				ratio résultant	10.93 %
					surface complète	5'490 m2					

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LMTp art. 29 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché et sur le décompte établi pour la demande d'octroi de la subvention CH mesures PA1.
Le montant estimé de la subvention LMTp art. 29 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Yverdon-les-Bains (LMTp art. 29), paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4 partie en localité																						
Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :		largeur dédiée aux vélos 3.00 m		entier MD		100.00 %																
		surlargeur pour les piétons 0.50 m																				
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	9'500.00	7.70 %	- 231.50	CHF	10'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	10'000.00	0.00 %	CHF	-	
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	9'000.00	8.10 %	- 229.00	CHF	9'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	9'500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	
	Acquisitions de terrains	Selon conventions		entier MD	2'500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions		entier MD	5'000.00	0.00 %		CHF	5'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'000.00	0.00 %	CHF	-	
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains (MDYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		entier MD	140'000.00	8.10 %	+ 160.00	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Génie civil, éclairage public Yverdon-les-Bains (ELCYV)	voir ci-dessous 3.99 %		CHF	5'000.00	8.10 %	+ 95.00	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	voir ci-dessous 3.99 %		CHF	4'000.00	8.10 %	+ 176.00	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation		entier MD	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur		CHF	179'500.00	8.10 %	+ 42.00	CHF	19'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	19'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Arrondi			CHF	- 3'000.00	8.10 %	+ 243.00	CHF	- 3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 3'000.00	0.00 %	CHF	-	
Totaux pour S6	Indice suisse prix de la construction pour génie civil région lémanique référence (base 100 octobre 1998)	oct. 2024	157.1	Sous-total en valeur actuelle		CHF	194'500.00	+ 431.50	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00
		oct. 2005	126.4	Sous-total en valeur 2005		CHF	156'500.00		CHF	169'000.00		CHF	0.00		CHF	0.00		CHF	169'000.00		CHF	0.00
				Facteur de plafonnement identique à subvention CH mesures PA1 (voir sous S4)			0.4421			0.4421			0.4421			0.4421			0.4421		0.4421	
				Coût imputable en valeur 2005		CHF	69'000.00		CHF	74'500.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	74'500.00	0.00 %	CHF	0.00

Calcul ratio surface pour éclairage public :

Eclairage public sur Yverdon-les-Bains (profils P610 à P1060)	longueur complète	450 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'350 m2	longueur en localité	(profils P1000 à P1060)	60 m	ratio part éclairage pour mobilité douce en localité	3.99 %
			surlargeur pour les piétons	0.50 m	surface suppl. pour les piétons	230 m2				entier MD	100.00 %
			largeur chaussée	6.50 m	surface chaussée	2'930 m2				ratio résultant	3.99 %
					surface complète	4'510 m2					

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LMTp art. 29 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché et sur le décompte établi pour la demande d'octroi de la subvention CH mesures PA1.
Le montant estimé de la subvention LMTp art. 29 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

S7	Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Treycovagnes, stratégie vélos 2035																						
	Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :		largeur dédiée aux vélos surlargeur pour les piétons	3.00 m aucune		ratio 3.00/3.00	100.00 %																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement		Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	6'500.00	7.70 %	- 0.50	CHF	7'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	7'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
			Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	8'000.00	8.10 %	- 148.00	CHF	8'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	8'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire		Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
			Acquisitions de terrains		Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires		Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
			Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier		Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	500.00	0.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Treycovagnes (MDTR)		Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	188'000.00	8.10 %	- 228.00	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
			Génie civil, éclairage public Treycovagnes (ECLTR)		Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	non considéré	8.10 %	CHF	non considéré	0.00 %	CHF	non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes		Non considéré		non considéré	8.10 %		CHF	non considéré	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
			Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes		Non considéré		non considéré	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus		Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	22'500.00	8.10 %	+ 177.50	CHF	24'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	24'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
			Arrondi		10 % des coûts sur	CHF	224'500.00 HT		CHF	0.00	8.10 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
Totaux pour S7																							

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire : RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy Date : 08.05.2025
Version : 4

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition											
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers			
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)		
S8	Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Yverdon-les-Bains, stratégie vélos 2035																		
	Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :																		
		largeur dédiée aux vélos	3.00 m																
		surlargeur pour les piétons	0.50 m			ratio 3.00/3.50	85.71 %												
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	4'000.00	7.70 %	+ 192.00	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00	
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	5'000.00	8.10 %	+ 95.00	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	
	Acquisitions de terrains	Selon conventions	entier MD	85.71 %	CHF	2'000.00	0.00 %	+ 500.00	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	2'500.00
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions	entier MD	85.71 %	CHF	4'500.00	0.00 %		CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains (MDYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	85.71 %	CHF	120'000.00	8.10 %	- 220.00	CHF	129'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	129'500.00
	Génie civil, éclairage public Yverdon-les-Bains (ELCYV)	Non considéré			non considéré	8.10 %			non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	Non considéré			non considéré	8.10 %			non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation	entier MD	85.71 %	CHF	2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	2'500.00
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF		CHF	14'000.00	8.10 %	- 134.00	CHF	15'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	15'000.00
	Arrondi				CHF	- 500.00	8.10 %	+ 40.50	CHF	- 500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 500.00
Totaux pour S8				Sous-total	CHF	153'000.00		+ 190.00	CHF	165'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	165'000.00
	déduction subvention CH PA1, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4 partie en localité				CHF	- 18'000.00	8.10 %		CHF	- 19'500.00		CHF	-		CHF	-		CHF	- 19'500.00
	déduction subvention VD LMTP art. 29, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4				CHF	- 11'500.00	8.10 %		CHF	- 12'500.00		CHF	-		CHF	-		CHF	- 12'500.00
	Coût imputable				CHF	123'500.00			CHF	133'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	133'000.00
Calcul répartition subvention CH PA1, paquet de mesure 1a, mesures n° PM-08.02, PM-08.3 et PM-08.4 entre tronçons :																			
	Tronçon sur Treycovagnes, en localité	partie de la mesure n° PM-08.2 en localité						selon S5	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00
	Tronçon hors localité	mesure n° PM-08.3 + parties des mesure n° PM-08.2 et PM-08.4 hors localité						solde S4 après déduction S5 et S6	CHF	4'075'000.00	90.18 %	CHF	3'675'000.00	3.07 %	CHF	125'000.00	6.75 %	CHF	275'000.00
	Tronçon sur Yverdon-les-Bains, en localité	partie de la mesure n° PM-08.4 en localité						selon S6	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	210'000.00
	Coût TTC de la mobilité douce				CHF	4'590'000.00	80.06 %		CHF	3'675'000.00	9.37 %	CHF	430'000.00	10.57 %	CHF	485'000.00	0.00 %	CHF	0.00

Commentaires :
Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention stratégie vélo 2035 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.
Pour les honoraires, seules les prestations de l'ingénieur civil et du géomètre sont prises en compte pour la phase 1 étude et pour la phase 2 réalisation.
Le montant estimé de la subvention stratégie vélo 2035 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.
Cette demande doit être effectuée en même temps que la demande de subventions LMTP art. 29 pour l'aménagement cyclable en localité.

S11	Subvention ECA pour conduite eau potable Yverdon-les-Bains																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	47'500.00	7.70 %	- 157.50	CHF 51'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 51'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	44'500.00	8.10 %	- 104.50	CHF 48'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 48'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
clé 331	Génie civil, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains (EAU)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	CHF	121'000.00	8.10 %	- 801.00	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Appareillage, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024	CHF	560'000.00	8.10 %	- 360.00	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Protection cathodique conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains, yc génie civil	Devis IRY52 du 16.12.2024 (selon offre Indarco du 11.12.2024)	CHF	66'000.00	8.10 %	+ 654.00	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF 839'000.00 HT	CHF 84'000.00	8.10 %	+ 196.00	CHF 91'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 91'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Arrondi			CHF - 2'000.00	8.10 %	+ 162.00	CHF - 2'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF - 2'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Coût imputable			CHF 921'000.00		- 411.00	CHF 995'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %	CHF 0.00	100.00 %	CHF 995'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00	0.00
S12	Subvention cantonale (VD) pour aménagement d'interface multimodal de transports de voyageurs, carrefour du Châtelard																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Non imputable	CHF	0.00	7.70 %		CHF 0.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 0.00	50.00 %	CHF 0.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 1'000.00	50.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
clé 331	Mobilier urbain carrefour du Châtelard, 2 x abribus + 1 x abrivélos combiné	Estimation, y compris alimentation électrique	CHF	100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF 108'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 54'000.00	50.00 %	CHF 54'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
		Déduction pour les deux abribus non imputables	CHF	- 70'000.00	8.10 %	+ 670.00	CHF - 75'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF -37'500.00	50.00 %	CHF -37'500.00	0.00 %	CHF -	-	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF 32'000.00 HT	CHF 3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 1'500.00	50.00 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Arrondi			CHF - 2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 1'000.00	50.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	-	-
	Coût imputable			CHF 37'000.00		+ 3.00	CHF 40'000.00	0.00 %	CHF 0.00	50.00 %	CHF 20'000.00	50.00 %	CHF 20'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00	0.00

Commentaires :
Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention interface multimodal sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.
Pour les honoraires, seules les prestations pour la phase 2 réalisation sont prises en compte. Aucune demande de subvention n'ayant été faite avant la phase 1 d'étude, les prestations correspondantes ne sont pas imputables.
Pour les travaux, seuls les coûts en lien avec l'aménagement de l'abrivélos peuvent être considérés.
Le montant estimé de la subvention interface multimodal indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle des Communes à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par les législatifs communaux.

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - SYNTHESE

Affaire : RC 276 Treykovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châteldard et mobilité douce
Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR : 276.001

Auteurs : DGMR-IR ymy

Date : 09.12.2025

Version : 5

Libellé		Devis de réalisation	Répartition					
			Part 1 - État de Vaud (DGMR)	Part 2 - Commune de Treycovagnes	Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains	Part 4 - Commune de Chamblon	Part 5 - Travaux pour tiers	
			57.8 %	17.4 %	23.7 %	0.7 %	0.4 %	
		Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
Etude préliminaire, avant-projet	clé 112 et 335	CHF 189'000.00	CHF 162'000.00	CHF 13'500.00	CHF 13'500.00	CHF -	CHF -	
Etude de projet	clés 112, 113, 334, 335 et 661	CHF 503'000.00	CHF 347'000.00	CHF 106'000.00	CHF 50'000.00	CHF -	CHF -	
Etude réseaux souterrains Yverdon-les-Bains	clé 112	CHF 154'500.00	CHF -	CHF -	CHF 154'500.00	CHF -	CHF -	
Honoraires et frais phase réalisation	clés 112, 113 et 661	CHF 1'098'000.00	CHF 677'000.00	CHF 135'000.00	CHF 278'500.00	CHF 7'500.00	CHF -	
Achat de terrains et indemnités	clés 221 et 222	CHF 306'500.00	CHF 225'000.00	CHF 38'000.00	CHF 41'500.00	CHF 2'000.00	CHF -	
Travaux pour chaussée	clé 331	CHF 4'846'000.00	CHF 3'579'500.00	CHF 929'500.00	CHF 337'000.00	CHF -	CHF -	
Travaux pour mobilité douce	clés 331 et 442	CHF 3'371'500.00	CHF 2'821'500.00	CHF 258'500.00	CHF 291'500.00	CHF -	CHF -	
Travaux pour transports publics	clé 331	CHF 212'000.00	CHF 52'000.00	CHF 80'000.00	CHF 80'000.00	CHF -	CHF -	
Travaux d'éclairage public	clé 331	CHF 466'000.00	CHF -	CHF 225'500.00	CHF 240'500.00	CHF -	CHF -	
Travaux de réseaux souterrains	clé 331	CHF 2'570'500.00	CHF 367'000.00	CHF 338'000.00	CHF 1'721'500.00	CHF 86'000.00	CHF 58'000.00	
Travaux paysagers et plantations	clé 331	CHF 686'500.00	CHF 51'000.00	CHF 378'500.00	CHF 257'000.00	CHF -	CHF -	
Autres travaux	clé 331	CHF 97'500.00	CHF 97'500.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
Archéologie	clé 334	CHF 193'500.00	CHF 129'000.00	CHF 36'000.00	CHF 25'000.00	CHF 2'000.00	CHF 1'500.00	
Réserve divers et imprévus	clé 661 et 776	CHF 1'505'500.00	CHF 861'500.00	CHF 281'500.00	CHF 349'500.00	CHF 7'500.00	CHF 5'500.00	
Total des dépenses		CHF 16'200'000.00	CHF 9'370'000.00	CHF 2'820'000.00	CHF 3'840'000.00	CHF 105'000.00	CHF 65'000.00	

part des dépenses avec montants consolidés	84.2 %	13'637'000.00	83.5 %	7'823'500.00	83.5 %	2'355'000.00	86.2 %	3'310'500.00	85.2 %	89'500.00	90.0 %	58'500.00
part des dépenses avec montants estimatifs	6.5 %	1'057'500.00	7.3 %	685'000.00	6.5 %	183'500.00	4.7 %	180'000.00	7.6 %	8'000.00	1.5 %	1'000.00
part des dépenses en réserves	9.3 %	1'505'500.00	9.2 %	861'500.00	10.0 %	281'500.00	9.1 %	349'500.00	7.1 %	7'500.00	8.5 %	5'500.00

COMPARAISON AVEC DEVIS DE PROJET (phase 32 SIA 103) version 1.1 du 17.11.2022 basée sur prix unitaire de génie civil de 2020	CHF 12'270'000.00 écart CHF + 3'930'000.00 écart + 32.0 %	CHF 7'898'000.00 écart CHF + 1'472'000.00 écart + 18.6 %	CHF 2'550'000.00 écart CHF + 270'000.00 écart + 10.6 %	CHF 1'650'000.00 écart CHF + 2'190'000.00 écart + 132.7 %	CHF 125'000.00 écart CHF - 20'000.00 écart - 16.0 %	CHF 47'000.00 écart CHF + 18'000.00 écart + 38.3 %
--	---	--	--	---	---	--

Commentaire : sur la base l'indice suisse des prix de la construction entre avril 2020 (source devis de projet) et avril 2024, on constate une hausse moyenne de prix + 14.80 %

Participations de tiers	clé 881	facturé	CHF - 25'000.00	CHF - 25'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
Subvention VD pour RC en localité	clé 882	estimation	CHF - 695'000.00	CHF -	CHF - 515'000.00	CHF - 180'000.00	CHF -	CHF -
Subvention CH pour assainissement bruit routier	clé 882	estimation	CHF - 20'000.00	CHF - 20'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
Subvention CH pour mesures PA1	clé 882	estimation	CHF - 425'000.00	CHF - 340'000.00	CHF - 40'000.00	CHF - 45'000.00	CHF -	CHF -
Subventions VD pour vélo (LMTP & stratégie 2035)	clé 882	estimation	CHF - 209'000.00	CHF -	CHF - 129'000.00	CHF - 80'000.00	CHF -	CHF -
Subventions VD pour interface multimodal (abrivélos)	clé 882	estimation	CHF - 20'000.00	CHF -	CHF - 10'000.00	CHF - 10'000.00	CHF -	CHF -
Subvention VD pour plantations	clé 882	estimation	CHF - 41'000.00	CHF -	CHF - 41'000.00	CHF -	CHF -	CHF -
Subventions ECA pour conduite eau potable	clé 882	estimation	CHF - 100'000.00	CHF -	CHF -	CHF - 100'000.00	CHF -	CHF -
Total après déductions des recettes			CHF 14'665'000.00	CHF 8'985'000.00	CHF 2'085'000.00	CHF 3'425'000.00	CHF 105'000.00	CHF 65'000.00

Crédit octroyé par le Conseil communal de Treykovagnes le 18 juin 2018 (préavis municipal 3/2018)	CHF 1'700'000.00
Supplément nécessaire pour couverture du présent devis (recettes déduites)	CHF + 385'000.00

Subvention VD pour plantations non applicable pour Yverdon-les-Bains (un seul à moins de 6'000 habitants est fixé pour l'éligibilité à cette subvention)
--

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :	RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103	N° affaire DGMR-IR :	276.001	Auteurs :	DGMR-IR ymy	Date :	09.12.2025
				Version :			5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)
DEPENSES																	
112	Honoraires - phase 1 étude	Répartition spécifique		CHF 718'000.00		+ 1'008.50	CHF 775'000.00	56.45 %	CHF 437'500.00	15.42 %	CHF 119'500.00	28.13 %	CHF 218'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Avant-projet, honoraires bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO)	Christe et Gyga contrat CP4600000574, facture finale	Sx	CHF 23'000.00	variable		CHF 25'000.00	100.00 %	CHF 25'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Avant-projet, honoraires ingénieur civil	Jaquier et Pointet contrat CP4600000575, facture finale	Sx	CHF 92'500.00	variable		CHF 100'000.00	72.57 %	CHF 73'000.00	13.72 %	CHF 13'500.00	13.72 %	CHF 13'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Avant-projet, honoraires ingénieur civil mise à l'enquête publique	Jaquier et Pointet contrat CP4600000575 av. 1 et 2, fact. finale	Sx	CHF 21'500.00	7.70 %	- 155.50	CHF 23'000.00	100.00 %	CHF 23'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Expertise, mesures de déflexion	Ertec contrat CP4600003627, facture finale	Sx	CHF 4'000.00	7.70 %	+ 692.00	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY52 contrat CP4600003142, yc avenant 1	Sx	CHF 128'500.00	7.70 %	- 394.50	CHF 138'000.00	100.00 %	CHF 138'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Facture DGMR à Yverdon-les-Bains (contrat CP4600003142)	Sx	CHF 23'000.00	7.70 %	+ 229.00	CHF 25'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 25'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY52 contrat CP4600004428, yc av. 2 à 5 et var. éco.	Sx	CHF 213'000.00	variable		CHF 229'500.00	66.00 %	CHF 151'500.00	23.60 %	CHF 54'000.00	10.40 %	CHF 24'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires ing. civil réseaux Yverdon-les-Bains (hors crédit phase 1 étude)	Group. IRY52 cmd communale, phase 31 avant-projet (OC 4)	Sx	CHF 31'500.00	7.70 %	+ 74.50	CHF 34'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 34'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires ing. civil réseaux Yverdon-les-Bains (hors crédit phase 1 étude)	Group. IRY52 cmd communale, phases 32, 33 et 41 (OC 4)	Sx	CHF 112'000.00	7.70 %	- 124.00	CHF 120'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 120'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires d'architecte paysagiste	Profil paysage contrat CP4600003580	Sx	CHF 17'500.00	7.70 %	+ 152.50	CHF 19'000.00	100.00 %	CHF 19'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires de pédologie	Basler & Hofmann contrat CP4600007415, yc avenant 1	Sx	CHF 10'500.00	7.70 %	+ 191.50	CHF 11'500.00	66.00 %	CHF 8'000.00	23.60 %	CHF 2'500.00	10.40 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Honoraires de géologue-conseil	De Cérenville géotechnique contrat CP4600003538, facture finale	Sx	CHF 41'000.00	7.70 %	+ 343.00	CHF 44'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 44'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
112	Honoraires - phase 2 réalisation	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 952'500.00		+ 347.50	CHF 1'030'000.00	59.85 %	CHF 616'500.00	12.82 %	CHF 132'000.00	26.70 %	CHF 275'000.00	0.63 %	CHF 6'500.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Group. IRY52 contrat CP4600003142, offre de base	Sx	CHF 200'500.00	8.10 %	- 240.50	CHF 216'500.00	57.17 %	CHF 124'000.00	18.13 %	CHF 39'000.00	23.99 %	CHF 52'000.00	0.71 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Estimation révision honoraires au coût des travaux, yc avenants	Sx	CHF 231'500.00	8.10 %	+ 748.50	CHF 251'000.00	57.17 %	CHF 143'500.00	18.13 %	CHF 45'500.00	23.99 %	CHF 60'000.00	0.71 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Supplément selon rentrée des offres mandataire pour phase 2	Sx	CHF 277'500.00	8.10 %	+ 22.50	CHF 300'000.00	66.67 %	CHF 200'000.00	0.00 %	CHF 0.00	33.33 %	CHF 100'000.00	0.00 %	CHF 0.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires d'architecte paysagiste	Profil paysage contrat CP4600003580	Sx	CHF 22'500.00	8.10 %	+ 177.50	CHF 24'500.00	57.17 %	CHF 13'500.00	18.13 %	CHF 4'500.00	23.99 %	CHF 6'000.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires de pédologie	Basler & Hofmann contrat CP4600007415, yc avenant 1	Sx	CHF 21'500.00	8.10 %	- 241.50	CHF 23'000.00	57.17 %	CHF 13'000.00	18.13 %	CHF 4'000.00	23.99 %	CHF 5'500.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires de géomètre pour implantations et relevés durant le chantier	Estimation	Sx	CHF 100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF 108'000.00	57.17 %	CHF 61'500.00	18.13 %	CHF 19'500.00	23.99 %	CHF 26'000.00	0.71 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires de géomètre pour implantations et relevés services sout. de tiers	Prest. à charge du gestionnaire, non inclus au présent devis	Sx	CHF non inclus	8.10 %		CHF non inclus	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF non inclus
	Constats avant travaux pour bâtiments riverains	Estimation (bât. à moins de 25 m) nombre : 14 p	Sx	CHF 59'000.00	8.10 %	+ 221.00	CHF 64'000.00	57.17 %	CHF 36'500.00	18.13 %	CHF 11'500.00	23.99 %	CHF 15'500.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Laboratoire du maître de l'ouvrage	Estimation	Sx	CHF 40'000.00	8.10 %	- 240.00	CHF 43'000.00	57.17 %	CHF 24'500.00	18.13 %	CHF 8'000.00	23.99 %	CHF 10'000.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
113	Frais de procédures - phase 1 étude	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 500.00			CHF 500.00	100.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Frais d'avocats et dépens juridiques	Dépens demandé par tribunal d'expropriation		CHF 500.00	0.00 %		CHF 500.00	100.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
113	Frais de procédures - phase 2 réalisation	Répartition au prorata des travaux parts 1 à 4		CHF 13'000.00		+ 447.00	CHF 14'500.00	48.27 %	CHF 7'000.00	20.69 %	CHF 3'000.00	24.14 %	CHF 3'500.00	6.90 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -
	Frais de publications et d'informations	Montant en réserve		CHF 3'500.00	8.10 %	+ 216.50	CHF 4'000.00	57.17 %	CHF 1'500.00	18.13 %	CHF 1'000.00	23.99 %	CHF 1'000.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Frais d'avocats et dépens juridiques	Montant en réserve		CHF 9'500.00	8.10 %	+ 230.50	CHF 10'500.00	57.17 %	CHF 5'500.00	18.13 %	CHF 2'000.00	23.99 %	CHF 2'500.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
221	Acquisitions de terrains - phase 2 réalisation	Répartition spécifique intérêts : 4 ans 3.5 %/an		CHF 132'000.00		+ 2'330.00	CHF 140'000.00	67.86 %	CHF 95'000.00	14.29 %	CHF 20'000.00	17.14 %	CHF 24'000.00	0.71 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires géomètre officiel (abornement et dossier de mutation)	Estimation, répartition au prorata des travaux parts 1 à 4	S4 à S8	CHF 60'000.00	8.10 %	+ 140.00	CHF 65'000.00	57.17 %	CHF 37'000.00	18.13 %	CHF 12'000.00	23.99 %	CHF 15'500.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Honoraires notaire	Estimation, répartition au prorata des travaux parts 1 à 4	S4 à S8	CHF 10'000.00	8.10 %	+ 190.00	CHF 11'000.00	57.17 %	CHF 6'000.00	18.13 %	CHF 2'000.00	23.99 %	CHF 2'500.00	0.71 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. en localité Treycovagnes, parc. n° 78 (zone agricole)	Convention surface : 515 m2 prix : 4.90/m2	S4, S5, S7	CHF 3'000.00	0.00 %		CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. en localité Treycovagnes, parc. n° 79, 1ère partie (zone agricole)	Convention surface : 369 m2 prix : 4.90/m2	S4, S5, S7	CHF 2'500.00	0.00 %		CHF 2'500.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 2'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treycovagnes, parc. n° 79, 2ème partie (zone agricole)	Convention surface : 150 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 1'000.00	0.00 %		CHF 1'000.00	100.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treycovagnes, parc. n° 80 (zone agricole)	Convention surface : 65 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF 1'000.00	100.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treycovagnes, parc. n° 82 (zone agricole)	Convention surface : 89 m2 prix : 4.90/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF 1'000.00	100.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Emp. déf. hors localité Treycovagnes, parc. n° 83 (zone agricole)	Convention surface : 19 m2 prix : 4.60/m2	S4	CHF 500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF										

DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :	RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce	N° affaire DGMR-IR :	276.001	Auteurs :	DGMR-IR ymy	Date :	09.12.2025
	Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103			Version :			5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)
	Génie civil, conduite de gaz Yverdon-les-Bains (GAZ)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 48'500.00	8.10 %	- 428.50	CHF 52'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 52'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains (EAU)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	S11	CHF 121'000.00	8.10 %	- 801.00	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 130'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, tubes électriques Yverdon-les-Bains (ELEC)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 227'000.00	8.10 %	- 387.00	CHF 245'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 245'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, tubes électriques Romande Energie (RE)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 70.00	CHF 32'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 32'500.00
	Génie civil, tubes communications Swisscom (SW)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 23'500.00	8.10 %	+ 96.50	CHF 25'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 25'500.00
	Génie civil, plantations et mobilier urbain Treycovagnes (PMUTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 209'000.00	8.10 %	+ 71.00	CHF 226'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 226'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Génie civil, plantations et mobilier urbain Yverdon-les-Bains (PMUYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF 72'500.00	8.10 %	- 372.50	CHF 78'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 78'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon en localité Treycovagnes	Estimation panneaux : 3 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 4'500.00	8.10 %	+ 135.50	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon hors localité	Estimation panneaux : 20 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 570.00	CHF 33'000.00	100.00 %	CHF 33'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, chaussée tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 3 pièces prix : 1'500.00/p		CHF 4'500.00	8.10 %	+ 135.50	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 5'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes	Estimation panneaux : 2 pièces prix : 1'500.00/p	S4, S5, S7	CHF 3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tron. hors loc. Treycovagnes + carr. Châtelard	Estimation panneaux : 10 pièces prix : 1'500.00/p	S4	CHF 15'000.00	8.10 %	- 215.00	CHF 16'000.00	93.20 %	CHF 15'000.00	3.40 %	CHF 500.00	3.40 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon hors localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 5 pièces prix : 1'500.00/p	S4	CHF 7'500.00	8.10 %	+ 392.50	CHF 8'500.00	92.86 %	CHF 8'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation panneaux : 2 pièces prix : 1'500.00/p	S4, S6, S8	CHF 3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 3'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Marquages podotactiles pour arrêts de bus	Estimation		CHF 1'000.00	8.10 %	+ 419.00	CHF 1'500.00	50.00 %	CHF 500.00	25.00 %	CHF 500.00	25.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes	Devis IRY52 du 30.06.2022 luminaires : 27 pièces	S4, S5	CHF 94'500.00	8.10 %	- 154.50	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 30.06.2022 luminaires : 29 pièces	S4, S6	CHF 101'500.00	8.10 %	+ 278.50	CHF 110'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 110'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations sur Treycovagnes, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024 (semis compris trv. g.c.)		CHF 75'500.00	8.10 %	+ 384.50	CHF 82'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 82'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations sur Yverdon-les-Bains, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024 (semis compris trv. g.c.)		CHF 101'000.00	8.10 %	- 181.00	CHF 109'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 109'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Plantations carrefour du Châtelard, yc entretien pendant 2 ans	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 67'500.00	8.10 %	+ 32.50	CHF 73'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 36'500.00	50.00 %	CHF 36'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement paysager carr. du Châtelard, partie mobilier urbain & éclairage	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 33'000.00	8.10 %	- 673.00	CHF 35'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 17'500.00	50.00 %	CHF 17'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement paysager carr. du Châtelard, partie pavages et bordures	Devis Profil paysage du 28.11.2024		CHF 49'500.00	8.10 %	+ 490.50	CHF 54'000.00	50.00 %	CHF 27'000.00	25.00 %	CHF 13'500.00	25.00 %	CHF 13'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Mobilier urbain carrefour du Châtelard, 2 x abribus + 1 x abrivélos combiné	Estimation, y compris alimentation électrique	S12	CHF 100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF 108'000.00	0.00 %	CHF -	50.00 %	CHF 54'000.00	50.00 %	CHF 54'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Aménagement nouveau parking pour restaurant du Châtelard	Devis IRY52 du 30.06.2022		CHF 90'000.00	8.10 %	+ 210.00	CHF 97'500.00	100.00 %	CHF 97'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Electromécanique, adaptation station de pompage collecteur EU	Estimation voir com. 3		CHF 30'000.00	8.10 %	+ 70.00	CHF 32'500.00	68.85 %	CHF 22'500.00	22.34 %	CHF 7'500.00	3.49 %	CHF 1'000.00	5.32 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -
	Appareillage, conduite de gaz Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024		CHF 94'000.00	8.10 %	+ 386.00	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 102'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Appareillage, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024	S11	CHF 560'000.00	8.10 %	- 360.00	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 605'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Protection cathodique conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains, yc génie civil	Devis IRY52 du 16.12.2024 (selon offre Indarco du 11.12.2024)	S11	CHF 66'000.00	8.10 %	+ 654.00	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 72'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Tavaux électriques et câblage, tubes électricités Yverdon-les-Bains	Devis interne SEY du 29.10.2024		CHF 460'000.00	8.10 %	+ 740.00	CHF 498'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 498'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Câblage, tubes électricités Romande Energie au domaine public	Travaux à charge du gestionnaire, non inclus au présent devis		non inclus	8.10 %		non inclus	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	non inclus
	Câblage, tubes communications Swisscom au domaine public	Travaux à charge du gestionnaire, non inclus au présent devis		non inclus	8.10 %		non inclus	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	100.00 %	non inclus
	Câblage, tubes communications Swisscom au domaine privé	Devis Swisscom du 27.11.2024 voir com. 9		CHF 15'000.00	8.10 %	- 215.00	CHF 16'000.00	75.00 %	CHF 12'000.00	25.00 %	CHF 4'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Abattages arbres existants tronçon en localité Treycovagnes	Estimation arbres : 2 pièces prix : 1'000.00/p		CHF 2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	100.00 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Abattages arbres existants tronçon hors localité Yverdon-les-Bains	Estimation arbres : 18 pièces prix : 1'000.00/p		CHF 18'000.00	8.10 %	+ 42.00	CHF 19'500.00	92.86 %	CHF 18'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 1'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Défrichement zone forestière sur Treycovagnes	Estimation surface : 23 m2 prix : 100.00/m2		CHF 2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF 2'500.00	100.00 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Reboisement zone forestière sur Treycovagnes	Estimation surface : 23 m2 prix : 50.00/m2		CHF 1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF 1'500.00	100.00 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Défrichement zone forestière sur Yverdon-les-Bains	Estimation surface : 25 m2 prix : 100.00/m2		CHF 2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF 2'500.00	92.86 %	CHF 2'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Reboisement zone forestière sur Yverdon-les-Bains	Estimation surface : 25 m2 prix : 50.00/m2		CHF 1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF 1'500.00	92.86 %	CHF 1'000.00	0.00 %	CHF -	7.14 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
334	Fouilles archéologiques - phase 1 étude	Répartition spécifique		CHF 18'000.00		- 347.50	CHF 19'000.00	100.00 %	CHF 19'000.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Sondages préliminaires	Archeodunum contrat CP4600003611, facture finale		CHF 17'500.00	7.70 %	- 347.50	CHF 18'500.00	100.00 %	CHF 18'500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
	Sondages préliminaires	Permis de fouilles facturé par Yverdon-les-Bains		CHF 500.00	0.00 %		CHF 500.00	100.00 %	CHF 500.00	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -	0.00 %	CHF -
334	Fouilles archéologiques - phase 2 réalisation	Répartition selon parties d'ouvrage		CHF 178'000.00		+ 1'082.00	CHF 193'500.00	66.67 %	CHF 129'000.00	18.60 %	CHF 36'000.00	12.92 %	CHF 25'000.00	1.03 %	CHF 2'000.00	0.78 %	CHF 1'500.00
	Génie civil, fouilles archéologiques (ARCH)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges voir com. 5		CHF 17'500.00	8.10 %	+ 1'082.50	CHF 20'000.00	66.96 %	CHF 12'500.00	18.71 %	CHF 4'						



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :

RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce

Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR :

276.001

Auteurs :

DGMR-IR ymy

Date :

09.12.2025

Version :

5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)

COMMENTAIRES

Com. 1	Clé de répartition pour mobilité douce tronçon hors localité sur Treycovagnes, y compris carrefour du Châtelard (profils P200 à P680)																
	Tronçon sur Treycovagnes, hors localité (profils P200 à P610)	longueur	410 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'230 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes			
				surlargeur pour les piétons	aucune	surface suppl. pour les piétons	aucune										
				largeur complète	3.00 m	surface complète	1'230 m2										
	Carrefour du Châtelard côté nord, hors localité (profils P610 à P680 + RC 274)	longueur	90 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	270 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains	
				surlargeur pour les piétons	variable	surface suppl. pour les piétons	240 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains	
				largeur complète	variable	surface complète	510 m2										
	Carrefour du Châtelard côté sud, hors localité (profils P600 à P630)	longueur	30 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	90 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains	
				surlargeur pour les piétons	0.35 m	surface suppl. pour les piétons	10 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains	
				largeur complète	3.35 m	surface complète	100 m2										
						surface totale	1'840 m2				93.20 %	État de Vaud (DGMR)	3.40 %	Treycovagnes	3.40 %	Yverdon-les-Bains	
Com. 2	Clé de répartition pour mobilité douce tronçon hors localité sur Yverdon-les-Bains (profils P680 à P1000)																
	Tronçon sur Yverdon-les-Bains, hors localité (profils P680 à P1000)	longueur	320 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	960 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)			0.00 %	Yverdon-les-Bains	
				surlargeur pour les piétons	0.50 m	surface suppl. pour les piétons	160 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)			50.00 %	Yverdon-les-Bains	
				largeur complète	3.50 m	surface complète	1'120 m2				92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains	
Com. 3	Clé de répartition pour collecteur d'eaux usées (profils P500 à P970)																
	Tronçon sur Treycovagnes	longueur au domaine privé (emprise du projet)	110 m	→		à charge porteur du projet, selon clé de répartition mobilité douce, tronçon Treycovagnes, hors localité (voir com. 1)		→			100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes			
	Carrefour du Châtelard	longueur au domaine public	80 m	→		à charge du propriétaire (Treycovagnes)		→					100.00 %	Treycovagnes			
	Tronçon sur Yverdon-les-Bains	longueur au domaine privé (emprise du projet)	230 m	→		à charge porteur du projet, selon clé de répartition mobilité douce, tronçon Yverdon-les-Bains, hors localité (voir com. 2)		→			92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains	
		longueur au domaine public	50 m	→		à charge des copropriétaires (Chamblon et Treycovagnes)		→					50.00 %	Treycovagnes		50.00 %	Chamblon
		longueur totale	470 m								68.85 %	État de Vaud (DGMR)	22.34 %	Treycovagnes	3.49 %	Yverdon-les-Bains	5.32 % Chamblon
Com. 4	Clé de répartition pour collecteur d'eaux claires (profils P660 à P810)																
	Bassin versant sur Chamblon, y compris RC 274			→	surface réduite	0.70 ha		→								100.00 %	Chamblon
	Bassin versant sur Treycovagnes, y compris RC 274			→	surface réduite	2.63 ha		→					100.00 %	Treycovagnes			
	Bassin versant RC 276 et carrefour du Châtelard			→	surface réduite	0.29 ha		→			100.00 %	État de Vaud (DGMR)					
					surface totale	3.61 ha					7.97 %		72.76 %	Treycovagnes		19.27 %	Chamblon
Com. 5	Clé de répartition fouilles archéologiques																
	Coût des travaux de génie civil (sans partie d'ouvrage ARCH)	part 1	CHF	6'729'000.00	TTC	→		→			100.00 %	État de Vaud (DGMR)					
		part 2	CHF	1'881'000.00	TTC	→		→					100.00 %	Treycovagnes			
		part 3	CHF	1'297'000.00	TTC	→		→							100.00 %	Yverdon-les-Bains	
		part 4	CHF	84'500.00	TTC	→		→								100.00 %	Chamblon
		part 5	CHF	58'000.00	TTC	→		→									100.00 % Tiers
			CHF	10'049'500.00	TTC						66.96 %		18.71 %	Treycovagnes	12.91 %	Yverdon-les-Bains	0.84 % Chamblon 0.58 % Tiers
Com. 6	Clé de répartition pour mur M1																
	Ouvrage nécessaire pour élargissement trottoir et déplacement assiette de chaussée (profils P414 à P592)			→	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	530 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes		
				→	surlargeur pour les piétons	aucune	surface suppl. pour les piétons	aucune									
				→	largeur complète	3.00 m	surface complète	530 m2									
				→	largeur chaussée	6.00 m	surface chaussée	1'070 m2	→	à charge de l'Etat de Vaud (DGMR)	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes		
							surface totale	1'600 m2			100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes			
Com. 7	Clé de répartition pour mur M2																
	Ouvrage nécessaire pour élargissement chaussée, nouveau quai arrêt de bus et liaison mobilité douce vers chemin du Maréchat (profils P601 à P665)			→	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	90 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains
				→	surlargeur pour les piétons	0.35 m	surface suppl. pour les piétons	10 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains
				→	largeur complète	3.35 m	surface complète	100 m2									
				→	largeur quai arrêt de bus	3.35 m	surface quai arrêt de bus	90 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes	25.00 %	Yverdon-les-Bains
				→	largeur chaussée variable entre 7.70 m et 10.00 m		surface chaussée	570 m2	→	à charge de l'Etat de Vaud (DGMR)	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes	0.00 %	Yverdon-les-Bains
							surface totale	760 m2			93.42 %	État de Vaud (DGMR)	3.29 %	Treycovagnes	3.29 %	Yverdon-les-Bains	
Com. 8	Clé de répartition pour mur M3 et pour prolongations Canal Ancien Bey (OAB) et buse Canal Occidental (BCO)																
	Ouvrages nécessaires pour nouvelle piste mixte de mobilité douce (profils P810, P825 à P870 et P980)			→	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	960 m2	→	application de la stratégie vélos 2035	→	100.00 %	État de Vaud (DGMR)			0.00 %	Yverdon-les-Bains
				→	surlargeur pour les piétons	0.50 m	surface suppl. pour les piétons	160 m2	→	application LRou art. 54	→	50.00 %	État de Vaud (DGMR)			50.00 %	Yverdon-les-Bains
				→	largeur complète	3.50 m	surface complète	1'120 m2			92.86 %	État de Vaud (DGMR)			7.14 %	Yverdon-les-Bains	
Com. 9	Clé de répartition pour câblage tubes communications Swisscom au domaine privé (tronçon Treycovagnes)																
	Nouveaux tubes sur parcelle n° 79 (profils P140 à P200) (génie civil inclus partie d'ouvrage PMUTR)	longueur au domaine privé	60.00 m	→		à charge porteur du projet, tronçon Treycovagnes en localité		→					100.00 %	Treycovagnes			
	Nouveaux tubes sur parcelles n° 85 et 91 (profils P410 à P590) (génie civil inclus partie d'ouvrage M1)	longueur au domaine privé	180.00 m	→		déplacement pour permettre la plantations des arbres		→			100.00 %	État de Vaud (DGMR)	0.00 %	Treycovagnes			
						déplacement pour permettre réalisation mur M1 (voir com. 6)											
		longueur totale	240.00 m								75.00 %	État de Vaud (DGMR)	25.00 %	Treycovagnes			



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :

RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce

Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR :

276.001

Auteurs :

DGMR-IR ymy

Date :

09.12.2025

Version :

5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition									
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les- Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers	
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)

RECETTES																			
881	Participations de tiers			CHF	23'000.00		+ 229.00	CHF	25'000.00	100.00 %	CHF	25'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	
	Honoraires ingénieur civil mandataire principal et prestations géotechniques	Facture DGMR à Yverdon-les-Bains (contrat CP4600003142)		CHF	23'000.00	7.70 %	+ 229.00	CHF	25'000.00	100.00 %	CHF	25'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
882	Subventions (estimations)			CHF	1'397'500.00		- 697.50	CHF	1'510'000.00	23.84 %	CHF	360'000.00	48.68 %	CHF	735'000.00	27.48 %	CHF	415'000.00	
	VD pour travaux RC en localité Treycovagnes (LRou art. 56)	50.0 % des coûts sur (taux 2025)	CHF	952'500.00	HT	S1	CHF	476'500.00	8.10 %	- 96.50	CHF	-	100.00 %	CHF	515'000.00	0.00 %	CHF	-	
	VD pour travaux RC en localité Yverdon-les-Bains (LRou art. 56)	50.0 % des coûts sur (taux 2025)	CHF	333'000.00	HT	S2	CHF	166'500.00	8.10 %	+ 13.50	CHF	180'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	CH (distribuée par VD) pour assainissement du bruit routier RC hors localité	32 % des coûts sur	CHF	60'000.00	HT	S3	CHF	19'500.00	8.10 %	- 79.50	CHF	21'000.00	100.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
	CH pour projet d'aggl. PA1, mesures PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4	Montant plafonné (valeur oct. 2005)	indice 126.40	S4	CHF	317'000.00	8.10 %	- 677.00	CHF	342'000.00	80.06 %	CHF	274'000.00	9.37 %	CHF	32'000.00	10.57 %	CHF	-
	CH pour projet d'aggl. PA1, mesures PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4	Indexation (valeur oct. 2024)	indice 157.10	S4	CHF	77'000.00	8.10 %	- 237.00	CHF	83'000.00	80.06 %	CHF	66'000.00	9.37 %	CHF	8'000.00	10.57 %	CHF	-
	VD pour vélo en localité Treycovagnes, mesure PM-08.2 (LMTP art. 29)	15 % des coûts sur (valeur oct. 2005)	CHF	101'000.00	HT	S5	CHF	15'500.00	8.10 %	+ 244.50	CHF	17'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	VD pour vélo en localité Treycovagnes, mesure PM-08.2 (LMTP art. 29)	Indexation (valeur oct. 2017)	indice 134.10	S5	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, mesure PM-08.4 (LMTP art. 29)	15 % des coûts sur (valeur oct. 2005)	CHF	69'000.00	HT	S6	CHF	10'500.00	8.10 %	+ 149.50	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, mesure PM-08.4 (LMTP art. 29)	Indexation (valeur oct. 2017)	indice 134.10	S6	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-
	VD pour vélo en localité Treycovagnes, stratégie vélo 2035	50 % des coûts sur	CHF	204'000.00	HT	S7	CHF	102'000.00	8.10 %	+ 238.00	CHF	110'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	VD pour vélo en localité Yverdon-les-Bains, stratégie vélo 2035	50 % des coûts sur	CHF	123'500.00	HT	S8	CHF	62'000.00	8.10 %	- 22.00	CHF	67'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	VD pour interface multimodal de transports de voyageurs, carr. du Châtelard	50 % des coûts sur	CHF	37'000.00	HT	S12	CHF	18'500.00	8.10 %	+ 1.50	CHF	20'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	-	
	VD pour plantations Treycovagnes (LPPrNP art. 56)	Forfait arbres majeurs 27 pièces	prix : 1'500.00/p	S9	CHF	37'500.00	8.10 %	- 37.50	CHF	40'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	40'500.00	0.00 %	CHF	-
	VD pour plantations Treycovagnes (LPPrNP art. 56)	Forfait arbustes indigènes 19 pièces	prix : 30.00/p	S9	CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-
	VD pour plantations Yverdon-les-Bains (LPPrNP art. 56)	Non éligible (population > 6'000 habitants)		S10	CHF	0.00	8.10 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	-
	ECA pour conduite eau potable Yverdon-les-Bains (RPFPIEN art. 9 al. 7)	10 % des coûts sur	CHF	921'000.00	HT	S11	CHF	92'500.00	8.10 %	+ 7.50	CHF	100'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-	
	Arrondi sur part 1 - État de Vaud (DGMR)	Montant en réserve		CHF	- 1'000.00	8.10 %	+ 81.00	CHF	- 1'000.00	100.00 %	CHF	- 1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
	Arrondi sur part 2 - Commune de Treycovagnes	Montant en réserve		CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	
	Arrondi sur part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains	Montant en réserve		CHF	500.00	8.10 %	- 40.50	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	
	Arrondi sur part 4 - Commune de Chamblon	Montant en réserve		CHF	0.00	8.10 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00	
Totaux des recettes				CHF	1'420'500.00		- 468.50	CHF	1'535'000.00	25.08 %	CHF	385'000.00	47.88 %	CHF	735'000.00	27.04 %	CHF	415'000.00	

RECAPITULATION ET REPARTITION RECETTES DEDUITES	Part 1	État de Vaud (DGMR)	dépenses	57.84 %	CHF	8'623'000.00			CHF	9'370'000.00
			recettes	25.08 %	CHF	- 356'500.00			CHF	- 385'000.00
			total	61.27 %	CHF	8'266'500.00			CHF	8'985'000.00
	Part 2	Commune de Treycovagnes	dépenses	17.41 %	CHF	2'596'500.00			CHF	2'820'000.00
			recettes	47.88 %	CHF	- 680'000.00			CHF	- 735'000.00
			total	14.22 %	CHF	1'916'500.00			CHF	2'085'000.00
	Part 3	Commune d'Yverdon-les-Bains	dépenses	23.70 %	CHF	3'534'000.00			CHF	3'840'000.00
			recettes	27.04 %	CHF	- 384'000.00			CHF	- 415'000.00
			total	23.35 %	CHF	3'150'000.00			CHF	3'425'000.00
	Part 4	Commune de Chamblon	dépenses	0.65 %	CHF	96'500.00			CHF	105'000.00
			recettes	0.00 %	CHF	0.00			CHF	0.00
			total	0.72 %	CHF	96'500.00			CHF	105'000.00
	Part 5	Travaux pour tiers	dépenses réseaux Romande Energie	0.22 %	CHF	33'500.00			CHF	36'500.00
			dépenses réseau Swisscom	0.18 %	CHF	26'500.00			CHF	28'500.00
			total	0.44 %	CHF	60'000.00			CHF	65'000.00
totaux de contrôle			dépenses	100.00 %	CHF	14'910'000.00			CHF	16'200'000.00
			recettes	100.00 %	CHF	- 1'420'500.00			CHF	- 1'535'000.00
			dépenses moins recettes	100.00 %	CHF	13'489'500.00			CHF	14'665'000.00

Déterminations des coûts imputables pour les participations et les subventions

S1	Subvention cantonale (VD) pour réfection de chaussée RC en localité sur Treycovagnes (LRou art. 56)																
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	part honoraires	7.00 %	CHF	26'000.00	7.70 %	- 2.00	CHF	28'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	28'000.00	0.00 %
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	sur travaux		CHF	31'000.00	8.10 %	- 11.00	CHF	33'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	33'500.00	0.00 %
clé 331	Génie civil, chaussée tronçon en localité Treycovagnes (CHTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges			CHF	855'000.00	8.10 %	+ 245.00	CHF	924'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	924'500.00	0.00 %
		Dédution éléments non subventionnables (voir commentaire ci-dessous)			CHF	- 44'000.00	8.10 %	+ 64.00	CHF	- 47'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 47'500.00	0.00 %
clé 335	Expertises de chaussée	Ertec contrat CP4600000709, facture finale			CHF	38'000.00	8.00 %	- 40.00	CHF	41'000.00	100.00 %	CHF	41'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %
		Dédution part de l'expertise chaussée payée par la DGMR			CHF	- 38'000.00	8.00 %	+ 40.00	CHF	- 41'000.00	100.00 %	CHF	- 41'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF	868'000.00	HT	CHF	87'000.00	8.10 %	- 47.00	CHF	94'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	94'000.00
	Arrondi				CHF	- 2'500.00	8.10 %	+ 202.50	CHF	- 2'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 2'500.00	0.00 %
Totaux pour S1					Coût imputable	CHF	952'500.00	+ 451.50	CHF	1'030'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	1'030'000.00	0.00 %

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LRou art. 56 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.

Pour les honoraires, seules les prestations de l'ingénieur civil sont prises en compte pour la phase 1 étude et pour la phase 2 réalisation. La part d'honoraires ne peut pas excéder 13.5 % des travaux.

Pour les travaux, les éléments des CAN 116 défrichements, 117 démolitions, 151 réseaux enterrés et 222 bordures ne sont pas pris en compte. Les éléments des CAN 111 régie et 113 installations de chantier sont pris en compte au prorata.

Le montant estimé de la subvention LRou art. 56 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

Le taux indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant est défini selon les références annuelles de 2024. Il sera adapté aux valeurs de références annuelles de référence au moment de l'octroi de la subvention.

Subvention cantonale (VD) pour réfection de chaussée RC en localité sur Yverdon-les-Bains (LRou art. 56)																							
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	part honoraires	CHF	9'000.00	7.70 %	- 193.00	CHF	9'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	9'500.00	0.00 %	CHF	-		
		Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	sur travaux	7.00 %	CHF	11'000.00	8.10 %	+ 109.00	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 331	Génie civil, chaussée tronçon en localité Yverdon-les-Bains (CHYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		CHF	307'000.00	8.10 %	+ 133.00	CHF	332'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	332'000.00	0.00 %	CHF	-		
		Déduction éléments non subventionnables (voir commentaire ci-dessous)		CHF	- 22'000.00	8.10 %	- 218.00	CHF	- 24'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	-24'000.00	0.00 %	CHF	-		
clé 335	Expertises de chaussée	Ertec contrat CP4600000709, facture finale		CHF	38'000.00	8.00 %	- 40.00	CHF	41'000.00	100.00 %	CHF	41'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
		Déduction part de l'expertise chaussée payée par la DGMR		CHF	- 38'000.00	8.00 %	+ 40.00	CHF	- 41'000.00	100.00 %	CHF	-41'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF	305'000.00	HT	CHF	30'500.00	8.10 %	+ 29.50	CHF	33'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	33'000.00	0.00 %	CHF	-
		Arrondi		CHF	- 2'500.00	8.10 %	+ 202.50	CHF	- 2'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 2'500.00	0.00 %	CHF	-		
Totaux pour S2			Coût imputable	CHF	333'000.00		+ 63.00	CHF	360'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	360'000.00	0.00 %	CHF	0.00		



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :

RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce

Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

N° affaire DGMR-IR :

276.001

Auteurs :

DGMR-IR ymy

Date :

09.12.2025

Version :

5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition																
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers								
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)							
S3 Subvention cantonale (VD) pour assainissement du bruit routier, partie hors localité entre les profils P200 et P700																								
clé 112	Honoraires - phase 1 étude			Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	6'000.00	7.70 %	+ 38.00	CHF	6'500.00	100.00 %	CHF	6'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-					
	Honoraires - phase 2 réalisation			Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	8'500.00	8.10 %	- 188.50	CHF	9'000.00	100.00 %	CHF	9'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-					
clé 331	Chaussé hors localité (longueur 500 m)	profils P200 à P590	surface	2'340 m2	Prix moyen ACB 16 + AC MR 8 VD	30.49 CHF/m2	CHF	71'500.00	8.10 %	+ 208.50	CHF	77'500.00	100.00 %	CHF	77'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-			
		profils P590 à P640	surface	400 m2	Prix moyen ACEME 22 + AC MR 8 VD	36.21 CHF/m2	CHF	14'500.00	8.10 %	- 174.50	CHF	15'500.00	100.00 %	CHF	15'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-			
		profils P640 à P660	surface	350 m2	Non considéré (dalles béton pour arrêts de bus)			non considéré	8.10 %		non considéré	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-				
		profils P660 à P700	surface	350 m2	Prix moyen ACEME 22 + AC MR 8 VD	36.21 CHF/m2	CHF	12'500.00	8.10 %	- 12.50	CHF	13'500.00	100.00 %	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-			
clé 776	Divers et imprévus Arrondi				10 % des coûts sur	CHF	11'500.00	8.10 %	+ 68.50	CHF	12'500.00	100.00 %	CHF	12'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-				
							CHF	- 4'500.00	8.10 %	- 635.50	CHF	- 4'500.00	100.00 %	CHF	- 4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-			
							CHF	120'000.00			130'000.00	100.00 %	CHF	130'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00				
								Sous-total part imputable		50.00 %		50.00 %		50.00 %										
Totaux pour S3																								
				Coût imputable	CHF	60'000.00			CHF	65'000.00	100.00 %	CHF	65'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00					
Commentaires : Les travaux subventionnables correspondent à la mise en œuvre des nouveaux revêtements (couche de roulement et couche de liaison) jusqu'à une épaisseur cumulée de maximum 10 cm. Le prix moyen appliqué ci-dessus est défini selon les prix unitaires des offres déposées (rang 3 plus 5 % de marges) : couche de roulement AC MR 8 VD ép. 3 cm CAN 223, art. 481.112 151.00 CHF/t couche de liaison ACB 16 S ép. 6 cm CAN 223, art. 452.214 122.00 CHF/t ACEME 22 C1 ép. 7 cm CAN 223, art. 463.113 137.00 CHF/t encollage entre couches CAN 223, art. 422.201 0.60 CHF/m2 marges 5.00 % prix moyen 30.49 CHF/m2																								
S4 Subvention confédération (CH) pour projet d'agglomération de 1ère génération (PA1), paquet de mesure 1a, mesures n° PM-08.2, PM-08.3 et PM-08.4																								
				Ratio de prise en compte des travaux (clés 331 et 442) :	entier MD	100.00 %																		
clé 112	Honoraires - phase 1 étude			Au prorata du coût des travaux (clés 331 et 442)	CHF	206'000.00	7.70 %	+ 138.00	CHF	222'000.00	79.93 %	CHF	177'000.00	9.37 %	CHF	21'000.00	10.70 %	CHF	24'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation			Au prorata du coût des travaux (clés 331 et 442)	CHF	273'000.00	8.10 %	- 113.00	CHF	295'000.00	79.93 %	CHF	236'000.00	9.37 %	CHF	27'500.00	10.70 %	CHF	31'500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire			Au prorata du coût des travaux (clés 331 et 442)	CHF	20'000.00	8.10 %	- 120.00	CHF	21'500.00	79.93 %	CHF	17'000.00	9.37 %	CHF	2'000.00	10.70 %	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-		
	Acquisitions de terrains			Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	62'000.00	0.00 %	+ 2'000.00	CHF	64'000.00	81.24 %	CHF	52'000.00	9.38 %	CHF	6'000.00	9.38 %	CHF	6'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires			Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	131'000.00	0.00 %	+ 1'500.00	CHF	132'500.00	83.78 %	CHF	111'000.00	9.43 %	CHF	12'500.00	6.79 %	CHF	9'000.00	0.00 %	CHF	-
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier			Au prorata du coût des travaux (clés 331 et 442)	CHF	9'500.00	0.00 %		CHF	9'500.00	79.93 %	CHF	7'500.00	9.37 %	CHF	1'000.00	10.70 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Treycovagnes (MDTR)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	188'000.00	8.10 %	- 228.00	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, MD tron. hors loc. Treycovagnes + carr. Châtelard (MDTRVD)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	711'500.00	8.10 %	- 131.50	CHF	769'000.00	93.20 %	CHF	717'000.00	3.40 %	CHF	26'000.00	3.40 %	CHF	26'000.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, MD tronçon hors localité Yverdon-les-Bains (MDYVVD)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	799'000.00	8.10 %	- 219.00	CHF	863'500.00	92.86 %	CHF	802'000.00	0.00 %	CHF	-	7.14 %	CHF	61'500.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains (MDYV)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	140'000.00	8.10 %	+ 160.00	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Treycovagnes (ECLTR)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	voir ci-dessous	33.33 %	CHF	38'000.00	8.10 %	- 78.00	CHF	41'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	41'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes			Devis IRY52 du 30.06.2022	voir ci-dessous	33.33 %	CHF	31'500.00	8.10 %	- 51.50	CHF	34'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	34'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Yverdon-les-Bains (ELCYV)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	voir ci-dessous	35.03 %	CHF	42'500.00	8.10 %	+ 57.50	CHF	46'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	46'000.00	0.00 %	CHF	-
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains			Devis IRY52 du 30.06.2022	voir ci-dessous	35.03 %	CHF	35'500.00	8.10 %	+ 124.50	CHF	38'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	38'500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes			Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tron. hors loc. Treycovagnes + carr. Châtelard			Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	15'000.00	8.10 %	- 215.00	CHF	16'000.00	93.20 %	CHF	15'000.00	3.40 %	CHF	500.00	3.40 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon hors localité Yverdon-les-Bains			Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	7'500.00	8.10 %	+ 392.50	CHF	8'500.00	92.86 %	CHF	8'000.00	0.00 %	CHF	-	7.14 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains			Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 442	Génie civil, mur M1 terre armée P414 à P592 (M1)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	272'500.00	8.10 %	+ 427.50	CHF	295'000.00	100.00 %	CHF	295'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, mur M2 terre armée P601 à P665 (M2)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	618'000.00	8.10 %	- 58.00	CHF	668'000.00	93.42 %	CHF	624'000.00	3.29 %	CHF	22'000.00	3.29 %	CHF	22'000.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, mur M3 béton armé P825 à P870 (M3)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	212'500.00	8.10 %	+ 287.50	CHF	230'000.00	92.86 %	CHF	213'500.00	0.00 %	CHF	-	7.14 %	CHF	16'500.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, prolongation ouvrage Canal Ancien Bey P810 (OAB)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	54'000.00	8.10 %	+ 126.00	CHF	58'500.00	92.86 %	CHF	54'500.00	0.00 %	CHF	-	7.14 %	CHF	4'000.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, prolongation buse Canal Occidental P980 (BCO)			Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	80'500.00	8.10 %	- 520.50	CHF	86'500.00	92.86 %	CHF	80'500.00	0.00 %	CHF	-	7.14 %	CHF	6'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus			10 % des coûts sur	CHF	3'953'500.00 HT	CHF	395'500.00	8.10 %	- 535.50	CHF	427'000.00	80.06 %	CHF	342'000.00	9.38 %	CHF	40'000.00	10.56 %	CHF	45'000.00	0.00 %	CHF	-
	Arrondi				CHF	- 90'000.00	8.10 %	- 710.00	CHF	- 96'500.00	79.80 %	CHF	- 77'000.00	9.84 %	CHF	- 9'500.00	10.36 %	CHF	- 10'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF
Totaux pour S4				Indice suisse prix de la construction pour génie civil région lémanique référence (base 100 octobre 1998)	oct. 2024	157.1	Coût imputable en valeur actuelle	CHF	4'259'000.00	+ 1'747.50	CHF	4'590'000.00	80.06 %	CHF	3'675'000.00	9.37 %	CHF	430'000.00	10.57 %	CHF	485'000.00	0.00 %	CHF	0.00
					oct. 2005	126.4	Coût imputable en valeur 2005	CHF	3'426'500.00		CHF	3'693'000.00		CHF	2'957'000.00		CHF	346'000.00		CHF	390'000.00		CHF	0.00
				Coût imputable plafonné en valeur 2005 (tableau AggloY du 25.09.2017)														CHF 1'515'000.00 pour assurer l'obtention de la totalité de la subvention CH mesures PA1, il faut que le coût imputable HT soit supérieur au égale au coût imputable plafonnée du tableau AggloY						
				Calcul ratio surface pour éclairage public : Eclairage public sur Treycovagnes (profils P000 à P610) longueur complète 610 m largeur mobilité douce 3.00 m surface mobilité douce 1'830 m2 ratio part éclairage pour mobilité douce 33.33 % Eclairage public sur Yverdon-les-Bains (profils P610 à P1060) longueur complète 450 m largeur mobilité douce 3.50 m surface mobilité douce 1'580 m2 ratio part éclairage pour mobilité douce 35.03 % surface complète 5'490 m2																				



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :

RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce

N° affaire DGMR-IR :

276.001

Auteurs :

DGMR-IR ymy

Date :

09.12.2025

Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

Version :

5

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition											
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les-Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers			
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)		
S5	Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Treycovagnes (LMTP art. 29), paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.2 partie en localité																		
	Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :	largeur dédiée aux vélos surlargeur pour les piétons	3.00 m aucune	entier MD	100.00 %														
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	13'500.00	7.70 %	- 39.50	CHF	14'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	14'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	18'000.00	8.10 %	+ 42.00	CHF	19'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	19'500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'500.00	8.10 %	- 121.50	CHF	1'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Acquisitions de terrains	Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Treycovagnes (MDTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	188'000.00	8.10 %	- 228.00	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Treycovagnes (ECLTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	voir ci-dessous	10.93 %	CHF	12'500.00	8.10 %	- 12.50	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	13'500.00	0.00 %	CHF	-
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes	Devis IRYs2 du 30.06.2022	voir ci-dessous	10.93 %	CHF	10'500.00	8.10 %	+ 149.50	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	11'500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes	Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF	265'000.00 HT	CHF	26'500.00	8.10 %	- 146.50	CHF	28'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	28'500.00	0.00 %	CHF	-
	Arrondi			CHF	- 7'500.00	8.10 %	+ 107.50	CHF	- 8'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 8'000.00	0.00 %	CHF	-	
Totaux pour S5	Indice suisse prix de la construction pour génie civil région lémanique	oct. 2024	157.1	Sous-total en valeur actuelle	CHF	284'000.00		- 492.00	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00
	référence (base 100 octobre 1998)	oct. 2005	126.4	Sous-total en valeur 2005	CHF	228'500.00			CHF	245'500.00		CHF	0.00		CHF	245'500.00		CHF	0.00
				Facteur de plafonnement identique à subvention CH mesures PA1 (voir sous S4)		0.4421			0.4421		0.4421			0.4421		0.4421		0.4421	
				Coût imputable en valeur 2005	CHF	101'000.00			CHF	108'500.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	108'500.00	0.00 %	CHF	0.00

Calcul ratio surface pour éclairage public :

Eclairage public sur Treycovagnes (profils P000 à P610)	longueur complète	610 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'830 m2	longueur en localité	(profils P000 à P200)	200 m	ratio part éclairage pour mobilité douce en localité	10.93 %
			surlargeur pour les piétons	aucune	surface suppl. pour les piétons	aucune				entier MD	100.00 %
			largeur chaussée	6.00 m	surface chaussée	3'660 m2				ratio résultant	10.93 %
					surface complète	5'490 m2					

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LMTP art. 29 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché et sur le décompte établi pour la demande d'octroi de la subvention CH mesures PA1.
Le montant estimé de la subvention LMTP art. 29 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

S6 Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Yverdon-les-Bains (LMTP art. 29), paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4 partie en localité																							
		Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :		largeur dédiée aux vélos		surlargeur pour les piétons		3.00 m		0.50 m		entier MD		100.00 %									
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	9'500.00	7.70 %	- 231.50	CHF	10'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	10'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	13'000.00	8.10 %	- 53.00	CHF	14'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	14'000.00	0.00 %	CHF	-		
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Acquisitions de terrains	Selon conventions		entier MD	100.00 %	CHF	2'500.00	0.00 %	+ 500.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions		entier MD	100.00 %	CHF	5'000.00	0.00 %		CHF	5'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'000.00	0.00 %	CHF	-
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains (MDYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		entier MD	100.00 %	CHF	140'000.00	8.10 %	+ 160.00	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	151'500.00	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Yverdon-les-Bains (ELCYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges		voir ci-dessous	3.99 %	CHF	5'000.00	8.10 %	+ 95.00	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	Devis IRYSD du 30.06.2022		voir ci-dessous	3.99 %	CHF	4'000.00	8.10 %	+ 176.00	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation		entier MD	100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur		CHF	183'500.00 HT	CHF	18'500.00	8.10 %	+ 1.50	CHF	20'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	20'000.00	0.00 %	CHF	-
	Arrondi			CHF	- 7'500.00	8.10 %	+ 107.50	CHF	- 8'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 8'000.00	0.00 %	CHF	-		
Totaux pour S6	Indice suisse prix de la construction pour génie civil région lémanique	oct. 2024	157.1	Sous-total en valeur actuelle	CHF	194'500.00		+ 431.50	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	
	référence (base 100 octobre 1998)	oct. 2005	126.4	Sous-total en valeur 2005	CHF	156'500.00			CHF	169'000.00		CHF	0.00		CHF	0.00		CHF	169'000.00		CHF	0.00	
				Facteur de plafonnement identique à subvention CH mesures PA1 (voir sous S4)		0.4421			0.4421		0.4421		0.4421		0.4421			0.4421			0.4421		
				Coût imputable en valeur 2005	CHF	69'000.00			CHF	74'500.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	74'500.00	0.00 %	CHF	0.00	

Calcul ratio surface pour éclairage public :

Eclairage public sur Yverdon-les-Bains (profils P610 à P1060)	longueur complète	450 m	largeur dédiée aux vélos	3.00 m	surface pour les vélos	1'350 m2	longueur en localité	(profils P1000 à P1060)	60 m	ratio part éclairage pour mobilité douce en localité	3.99 %
			surlargeur pour les piétons	0.50 m	surface suppl. pour les piétons	230 m2				entier MD	100.00 %
			largeur chaussée	6.50 m	surface chaussée	2'930 m2				ratio résultant	3.99 %
					surface complète	4'510 m2					

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention LMTP art. 29 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché et sur le décompte établi pour la demande d'octroi de la subvention CH mesures PA1.
Le montant estimé de la subvention LMTP art. 29 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

S7 Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Treycovagnes, stratégie vélos 2035																						
Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :		largeur dédiée aux vélos	3.00 m																			
		surlargeur pour les piétons	aucune	ratio 3.00/3.00	100.00 %																	
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	6'500.00	7.70 %	- 0.50	CHF	7'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	7'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	8'000.00	8.10 %	- 148.00	CHF	8'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	8'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Acquisitions de terrains	Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions	entier MD	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	12'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	500.00	0.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Treycovagnes (MDTR)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	100.00 %	CHF	188'000.00	8.10 %	- 228.00	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	203'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Génie civil, éclairage public Treycovagnes (ECLTR)	Non considéré			non considéré	8.10 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Lustrerie et câblage, éclairage public Treycovagnes	Non considéré			non considéré	8.10 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-		
	Signalisation, MD tronçon en localité Treycovagnes	Estimation	entier MD	100.00 %	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF	224'500.00 HT	CHF	22'500.00	8.10 %	+ 177.50	CHF	24'500.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	24'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-
	Arrondi			CHF	0.00	8.10 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	
Totaux pour S7				Sous-total	CHF	247'000.00		- 523.00	CHF	265'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	265'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00
		déduction subvention CH PA1, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.2 partie en localité	CHF	- 26'500.00	8.10 %			CHF	- 28'500.00		CHF	-		CHF	- 28'500.00		CHF	-		CHF	-	
		déduction subvention VD LMTP art. 29, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.2	CHF	- 16'500.00	8.10 %			CHF	- 18'000.00		CHF	-		CHF	- 18'000.00		CHF	-		CHF	-	
					CHF	204'000.00			CHF	218'500.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	218'500.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00



DEVIS DE REALISATION ET REPARTITION DES COUTS - DETAILS

Affaire :

RC 276 Treycovagnes - Yverdon-les-Bains, carrefour Châtelard et mobilité douce

N° affaire DGMR-IR :

276.001

Auteurs :

DGMR-IR ymy

Date :

09.12.2025

Version :

5

Devis de réalisation soumissions génie civil rentrées - phase 41 SIA 103

Clé	Libellé	Base de chiffrage	Concerne subventions	Montant des dépenses				Répartition															
				montant brut HT (arrondi 500)	TVA	arrondi	montant net TTC (arrondi 500)	Part 1 - État de Vaud (DGMR)		Part 2 - Commune de Treycovagnes		Part 3 - Commune d'Yverdon-les- Bains		Part 4 - Commune de Chamblon		Part 5 - Travaux pour tiers							
								en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)	en %	TTC (arrondi 500)						
S8	Subvention cantonale (VD) pour aménagement cyclable en localité sur Yverdon-les-Bains, stratégie vélos 2035																						
	Ratio de prise en compte des travaux (clé 331) :			largeur dédiée aux vélos	3.00 m	ratio 3.00/3.50	85.71 %																
				surlargeur pour les piétons	0.50 m																		
clé 112	Honoraires - phase 1 étude, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	4'000.00	7.70 %	+ 192.00	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation, ingénieur civil uniquement	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	5'000.00	8.10 %	+ 95.00	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	5'500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 221	Honoraires géomètre officiel et notaire	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	1'000.00	8.10 %	- 81.00	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Acquisitions de terrains	Selon conventions	entier MD	85.71 %	CHF	2'000.00	0.00 %	+ 500.00	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 222	Indemnités pour emprises temporaires	Selon conventions	entier MD	85.71 %	CHF	4'500.00	0.00 %		CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	4'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Indemnités pour zones installations et dépôts de chantier	Au prorata du coût des travaux (clé 331)		CHF	500.00	0.00 %		CHF	500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 331	Génie civil, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains (MDYV)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	entier MD	85.71 %	CHF	120'000.00	8.10 %	- 220.00	CHF	129'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	129'500.00	0.00 %	CHF	-	
	Génie civil, éclairage public Yverdon-les-Bains (ELCYV)	Non considéré			non considéré	8.10 %			non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-		
	Lustrerie et câblage, éclairage public Yverdon-les-Bains	Non considéré			non considéré	8.10 %			non considéré	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %		non considéré	0.00 %	CHF	-		
	Signalisation, MD tronçon en localité Yverdon-les-Bains	Estimation	entier MD	85.71 %	CHF	2'500.00	8.10 %	- 202.50	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	2'500.00	0.00 %	CHF	-	
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur	CHF	139'500.00	8.10 %			CHF	15'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	15'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi			CHF	- 500.00	8.10 %	+ 40.50	CHF	- 500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 500.00	0.00 %	CHF	-		
Totaux pour S8				Sous-total		CHF	153'000.00		+ 190.00	CHF	165'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	165'000.00	0.00 %	CHF	0.00
	déduction subvention CH PA1, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4 partie en localité			CHF	- 18'000.00	8.10 %		CHF	- 19'500.00		CHF	-		CHF	-		CHF	- 19'500.00		CHF	-		
	déduction subvention VD LMTP art. 29, paquet de mesure 1a, mesure n° PM-08.4			CHF	- 11'500.00	8.10 %		CHF	- 12'500.00		CHF	-		CHF	-		CHF	- 12'500.00		CHF	-		
	Coût imputable			CHF	123'500.00			CHF	133'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	133'000.00	0.00 %	CHF	0.00		
Calcul répartition subvention CH PA1, paquet de mesure 1a, mesures n° PM-08.02, PM-08.3 et PM-08.4 entre tronçons :																							
	Tronçon sur Treycovagnes, en localité	partie de la mesure n° PM-08.2 en localité						selon S5	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	305'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	
	Tronçon hors localité	mesure n° PM-08.3 + parties des mesure n° PM-08.2 et PM-08.4 hors localité						solde S4 après déduction S5 et S6	CHF	4'075'000.00	90.18 %	CHF	3'675'000.00	3.07 %	CHF	125'000.00	6.75 %	CHF	275'000.00	0.00 %	CHF	0.00	
	Tronçon sur Yverdon-les-Bains, en localité	partie de la mesure n° PM-08.4 en localité						selon S6	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	210'000.00	0.00 %	CHF	0.00	
	Coût TTC de la mobilité douce			CHF	4'590'000.00	80.06 %		CHF	3'675'000.00	9.37 %	CHF	430'000.00	10.57 %	CHF	485'000.00	0.00 %	CHF						

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention stratégie vélo 2035 sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.

Pour les honoraires, seules les prestations de l'ingénieur civil et du géomètre sont prises en compte pour la phase 1 étude et pour la phase 2 réalisation.

Le montant estimé de la subvention stratégie vélo 2035 indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle de la Commune à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par le législatif communal.

Cette demande doit être effectuée en même temps que la demande de subventions LMTP art. 29 pour l'aménagement cyclable en localité.

Subvention ECA pour conduite eau potable Yverdon-les-Bains																						
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	47'500.00	7.70 %	- 157.50	CHF	51'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	51'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	62'500.00	8.10 %	- 62.50	CHF	67'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	67'500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 331	Génie civil, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains (EAU)	Rentrée soum. rang 3 plus 5 % de marges	CHF	121'000.00	8.10 %	- 801.00	CHF	130'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	130'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Appareillage, conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains	Devis IRY52 du 16.12.2024	CHF	560'000.00	8.10 %	- 360.00	CHF	605'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	605'000.00	0.00 %	CHF	-		
clé 776	Protection cathodique conduite d'eau potable Yverdon-les-Bains, yc génie civil	Devis IRY52 du 16.12.2024 (selon offre Indarco du 11.12.2024)	CHF	66'000.00	8.10 %	+ 654.00	CHF	72'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	72'000.00	0.00 %	CHF	-		
	Divers et imprévus	10 % des coûts sur CHF 857'000.00 HT	CHF	85'500.00	8.10 %	+ 74.50	CHF	92'500.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	92'500.00	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi		CHF	- 21'500.00	8.10 %	+ 241.50	CHF	- 23'000.00	0.00 %	CHF	-	0.00 %	CHF	-	100.00 %	CHF	- 23'000.00	0.00 %	CHF	-		
			Coût imputable	CHF	921'000.00		- 411.00	CHF	995'000.00	0.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	0.00	100.00 %	CHF	995'000.00	0.00 %	CHF	0.00	
S12 Subvention cantonale (VD) pour aménagement d'interface multimodal de transports de voyageurs, carrefour du Châtelard																						
clé 112	Honoraires - phase 1 étude	Non imputable	CHF	0.00	7.70 %		CHF	0.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	0.00	50.00 %	CHF	0.00	0.00 %	CHF	-		
	Honoraires - phase 2 réalisation	Au prorata du coût des travaux (clé 331)	CHF	2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF	2'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	1'000.00	50.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
clé 331	Mobilier urbain carrefour du Châtelard, 2 x abribus + 1 x abrivélos combiné	Estimation, y compris alimentation électrique	CHF	100'000.00	8.10 %	- 100.00	CHF	108'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	54'000.00	50.00 %	CHF	54'000.00	0.00 %	CHF	-		
		Déduction pour les deux abribus non imputables	CHF	- 70'000.00	8.10 %	+ 670.00	CHF	- 75'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	-37'500.00	50.00 %	CHF	-37'500.00	0.00 %	CHF	-		
clé 776	Divers et imprévus	10 % des coûts sur CHF 32'000.00 HT	CHF	3'000.00	8.10 %	- 243.00	CHF	3'000.00	0.00 %	CHF	-	50.00 %	CHF	1'500.00	50.00 %	CHF	1'500.00	0.00 %	CHF	-		
	Arrondi		CHF	2'000.00	8.10 %	- 162.00	CHF	2'000.00	0.00 %	CHF	0.00	50.00 %	CHF	1'000.00	50.00 %	CHF	1'000.00	0.00 %	CHF	-		
			Coût imputable	CHF	37'000.00		+ 3.00	CHF	40'000.00	0.00 %	CHF	0.00	50.00 %	CHF	20'000.00	50.00 %	CHF	20'000.00	0.00 %	CHF	0.00	

Commentaires :

Le coût imputable ci-dessus est estimatif. Le montant des travaux pris en considération pour la subvention interface multimodal sera déterminé sur la base de la série de prix de l'entreprise adjudicatrice du marché.

Pour les honoraires, seules les prestations pour la phase 2 réalisation sont prises en compte. Aucune demande de subvention n'ayant été faite avant la phase 1 d'étude, les prestations correspondantes ne sont pas imputables.

Pour les travaux, seuls les coûts en lien avec l'aménagement de l'abrivélos peuvent être considérés.

Le montant estimé de la subvention interface multimodal indiqué dans le tableau "recettes" ci-avant ne constitue pas un engagement de la DGMR. L'octroi de la subvention doit faire l'objet d'une demande formelle des Communes à déposer après entrée en force du projet (autorisation délivrée) et après octroi du financement de réalisation par les législatifs communaux.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES

DIVISION INFRASTRUCTURES

5

RC 276-C-P

Tronçon Treycovagnes - Yverdon-les-Bains

COMMUNE D'

YVERDON-LES-BAINS

Yverdon-les-Bains

PLAN DE SITUATION

axe n°3210 du PR 1725 - 50m au au PR 1750 + 200m

ENQUETE TRAVAUX

Dressé par :

Jaquier Pointet SA

Géomètres brevetés

024 424 60 70

info@jps.ch

www.jps.ch

Rue des Richeurs 7

Case postale

1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70

info@jps.ch

www.jps.ch

N° d'affaire

276-001

N°3239

Plan n°

1 B 03

ÉCHELLE

1:500

FORMAT

297 x 945 mm

Ind.

Date

Dess.

Contr.

Élément concerné

Version initiale

a

14.11.2014

D.D.

J.B.

Version pour enquête publique

Version initiale

25.05.2018

A.L.

P.G. / B.D.

Etabli sur la base des données cadastrales (avril 2018)

POUR INFORMATION

Légende

- Existant

Bord de la chaussée existante

Chaussée

Candélabre existant à supprimer
- Projet

Chaussée

Trottoir / Piste mixte

Ilot franchissable

Ilot non-franchissable

Bande herbeuse / Banquette

Rampe trottoir

Bordure franchissable (trottoir traversant)

Talus en remblai

Autre

Limite projetée

Candélabre

Candélabre (carrefour)

Profil caractéristique

Profil en travers

Grille EC

Guelard EC



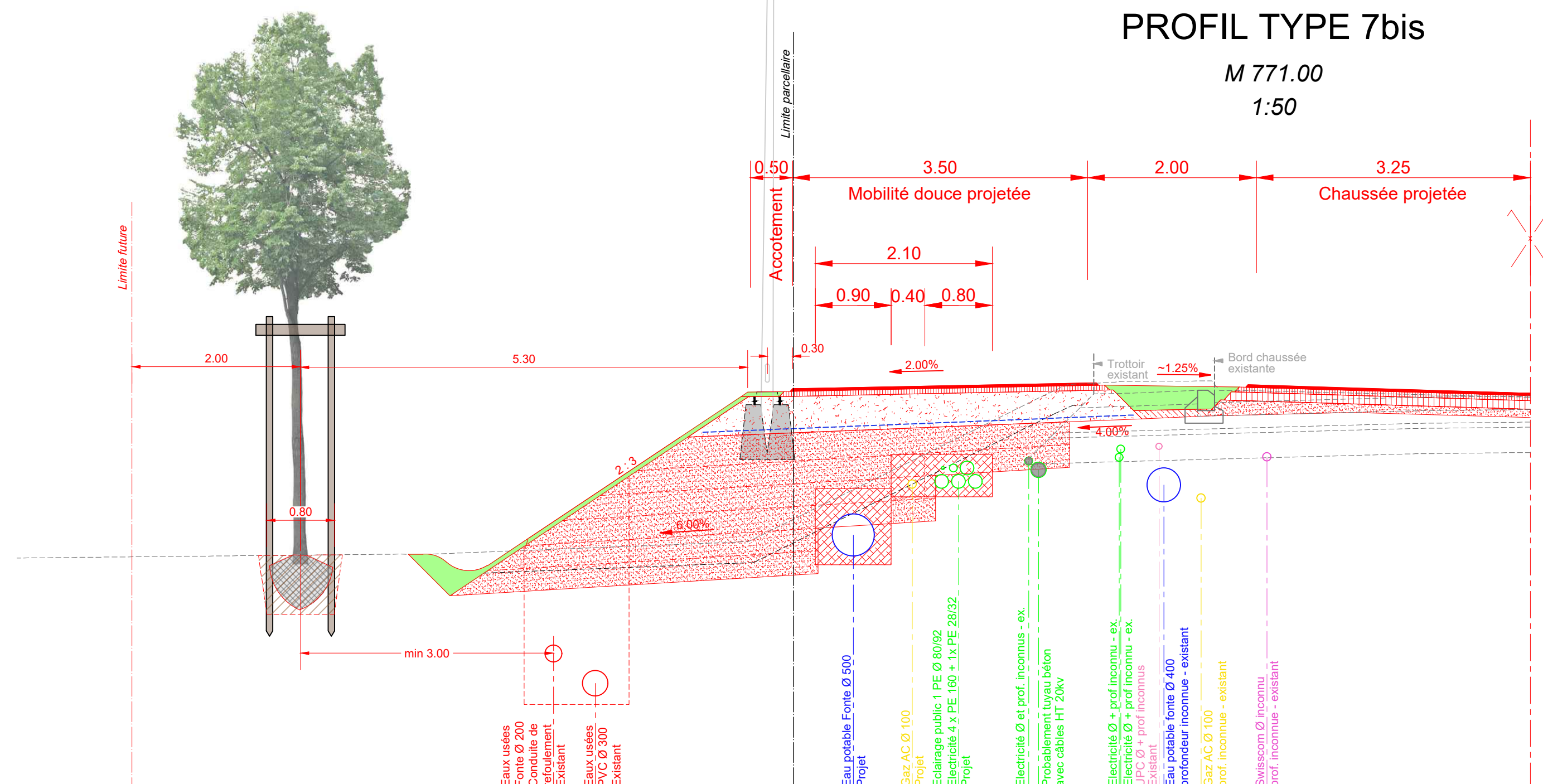


axe n°3210 du PR 1675 - 150m au PR 1725 + 50m

ENQUETE PUBLIQUE

N°	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
05.04.2022	LUH	MIT	Version initiale		
30.04.2024	DMI	PAF	Version pour enquête publique		

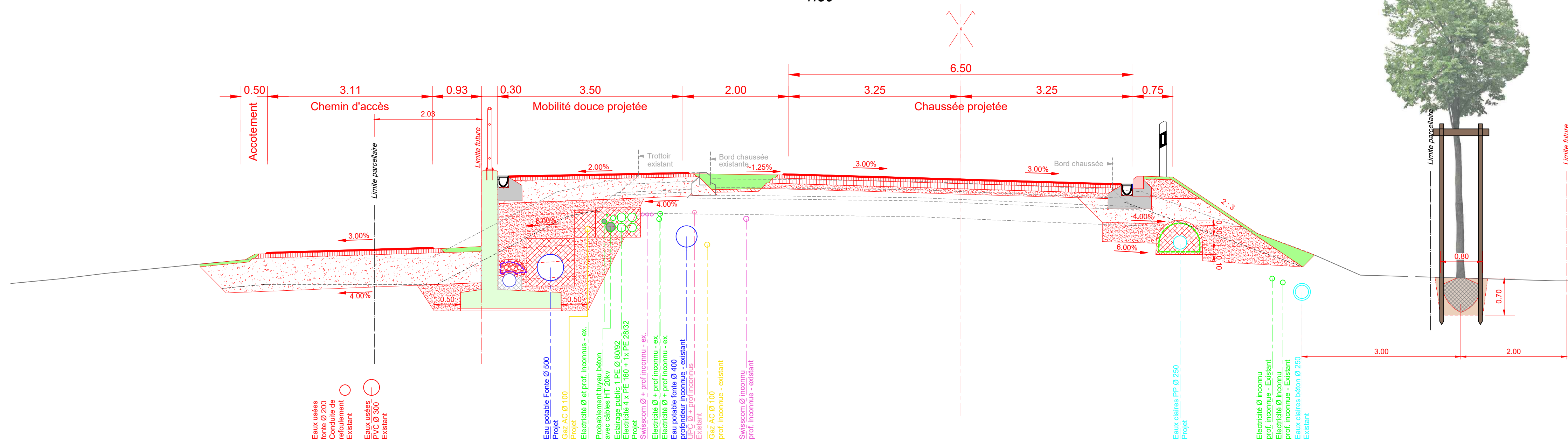
POUR INFORMATION



PROFIL TYPE 8

MUR SOUTENEMENT PARCELLE 3343 - M 834.00

1:50



PROFIL TYPE 9

M 900.00

1:50

